



**DELIBERATION N° 22/191 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE  
DE CORSE DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**CHÌ APPROVA DI U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA  
DI CORSICA DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 2 décembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Lisa FRANCISCI  
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Sandra MARCHETTI  
Mme Vanina LE BOMIN à Mme Julia TIBERI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA  
Mme Véronique PIETRI à M. Jean-Baptiste ARENA  
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 21 décembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A  
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 24 et 25 novembre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

# ASSEMBLEE DE CORSE

## SESSION ORDINAIRE DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

### SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Le 24 novembre 2022, à 10 heures 20, l'**Assemblée de Corse**, dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** précise tout d'abord que cette réunion se déroule exclusivement en présentiel et ouvre ensuite la séquence des questions orales. Le secrétariat est assuré par **M. LUCCIONI**.

#### Question n° 1

“Moyens de lutte contre les violences faites aux femmes” (n° 2022/O2/68) par **M. Joseph SAVELLI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme FAZI**,

#### Question n° 2

“Gestion des déchets, site de Ghjuncaghju” (n° 2022/O2/74) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. ARMANET**,

#### Question n° 3

“Les dangers de la divagation animale” (n° 2022/O2/73) par **Mme BATTESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

#### Question n° 4

“Base d’accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies” (n° 2022/O2/64) par **Mme DUVAL** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

#### Question n° 5

“Pour une nécessité de cadrer les programmes d’accession à la propriété” (n° 2022/O2/69) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

#### Question n° 6

“Marchés sur des compétences internes” (n° 2022/O2/71) par **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

#### Question n° 7

“Réajustement des OSP aériennes au départ d’Ajaccio” (n° 2022/O2/72) par **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**,

#### Question n° 8

“Encadrement des dispositifs de primo accession” (n° 2022/O2/70) par **Mme PEIRI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Il est 11 heures 35 et **la Présidente MAUPERTUIS** demande à **M. LUCCIONI** de procéder à l’appel nominal. A l’issue, elle constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance.

#### Sont présents :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l’Assemblée de Corse,**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l’Assemblée de Corse,**  
**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l’Assemblée de Corse,**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.**

**Sont absents et ont donné pouvoir :**

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Nadine NIVAGGIONI,  
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE,  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA,  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Chantal PEDINIELLI,  
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Vannina CHIARELLI LUZI,  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA,  
Mme Lisa FRANCISCI à M. Don Joseph LUCCIONI,  
M. Pierre GHIONGA à M. Didier BICCHIERAY,  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI,  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Muriel FAGNI,  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA,  
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI.**

**Sont également présents sur les bancs du Conseil exécutif :**

**M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,  
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,  
M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,  
Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**



**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,**  
**Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,**  
**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,**  
**Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive,** en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,  
**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours pour l'essentiel en langue corse. Elle adresse un salut amical aux collégiens de la classe de troisième du collège Maria de PERETTI de Porti Vecchju présents dans la tribune "invités" et à leurs accompagnants venus assister à une partie des travaux de **l'Assemblée de Corse**.

**La Présidente MAUPERTUIS** rapporte qu'elle s'est rendue récemment aux Baléares et à Bruxelles dans le cadre du Comité des Régions. Dans l'archipel, elle a rencontré les principaux responsables politiques, son homologue et la présidente du gouvernement. Elle a constaté que les élus baléarins, toutes tendances confondus, étaient unis sur les sujets essentiels et autour de la défense des intérêts politiques et moraux de leur communauté. Ils mettaient un soin particulier à intégrer les citoyennes et les citoyens dans l'élaboration des projets. Il s'agit d'un exemple dont la représentation insulaire doit s'inspirer. Elle constate que celle-ci, malgré les convergences, n'est pas encore en capacité d'éviter la pratique de la "pulitichella". Il convient qu'elle change sa manière de faire de la politique et qu'elle mette en concordance les propos et les actes.

Elle rappelle les termes du discours tenus le 18 novembre dernier par la Président BUCCHINI lors de la séance consacrée à la dérive maffieuse dans l'hémicycle, sur la terre, la précarité, la langue et la violence.

Aussi, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** considère-t-elle qu'il appartient aux élus de travailler ensemble quelle que soit leur appartenance politique et de trouver un consensus autour des grands dossiers.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** salue à son tour les jeunes collégiens. Il évoque la mémoire de Jean-Jacques ABRAÏNI, Paul BARRAZZA et Claude POLIFRONI, agents en activité ou retraités de

l'institution récemment décédés. Il rappelle aussi celle de Charles SANSONETTI, réalisateur, de Matthieu CERVONI, ancien maire de Castifau, et de François VENDASI, ancien maire de Furiani et ancien sénateur, président honoraire du Sporting Club de Bastia.

Il informe les élus qu'il a rencontré le ministre de l'Intérieur à Paris et qu'il a eu l'occasion de lui faire part de ses interrogations et de manifester son inquiétude sur la situation des prisonniers en particulier et sur le contexte de blocage qui persiste en général. Il lui a indiqué sa volonté de poursuivre et de réussir le processus pour parvenir à une solution globale. Il a abordé le contenu de la résolution adoptée en octobre par **l'Assemblée de Corse**.

Sur la question des prisonniers tout d'abord, et tout particulièrement concernant les cas de MM. FERRANDI et ALESSANDRI, il a précisé à M. DARMANIN qu'il ne contestait pas le principe de la séparation des pouvoirs. Cependant, il a insisté sur le fait que le maintien des intéressés en détention constituait une source de troubles à l'ordre public. Par ailleurs, il a marqué son opposition aux contrôles systématiques et répétés exercés à l'encontre des anciens détenus politiques que l'Etat assimile à des islamistes radicaux, tout comme aux suites pécuniaires qu'il y a lieu de solder. Il a relayé la demande des associations de soutien aux prisonniers qui sollicitent la désignation d'un interlocuteur.

**Le Président SIMEONI** s'est attaché ensuite à souligner la volonté des élus corses de construire le chemin de la paix et de la démocratie.

En ce qui concerne les dossiers stratégiques enfin, il a échangé notamment :

- sur sa conception de l'action publique. **La Collectivité de Corse** doit bénéficier de l'aide du Gouvernement. Cela est indispensable pour le renouvellement de la délégation de service public maritime ainsi que pour celle relative à l'aérien ;
- sur la lutte contre la spéculation. La puissance publique est tenue d'accompagner les élus insulaires pour mettre en place un dispositif adapté ;
- sur le PTIC et les infrastructures. La contribution financière de l'Etat doit connaître une expression concrète ;
- sur l'énergie. Une discussion est indispensable, l'objectif consistant à parvenir à l'autonomie énergétique en 2050 ;

- sur le sociétal. Les intentions de l'Etat doivent être connues. A cet effet, il qualifie d'exemplaire la session sur les dérives mafieuses.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** a également rencontré la Présidente de l'Assemblée nationale auprès de laquelle il a fait part de ses exigences en matière de vérité et de justice concernant les détenus politiques et la mort tragique d'Yvan COLONNA.

**M. MONDOLONI** sollicite auprès de la **Présidente MAUPERTUIS** l'autorisation pour chaque groupe politique de s'exprimer quelques minutes sur les sujets abordés par le **Président SIMEONI**.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** rappelle que cette disposition n'est pas conforme au règlement intérieur adopté par l'**Assemblée de Corse**. Nonobstant, elle consent exceptionnellement à ce qu'un représentant par groupe prenne la parole quelques instants.

**M. MONDOLONI** remarque que des problèmes récurrents subsistent auxquels il est urgent d'apporter des solutions : l'eau, l'assainissement, l'énergie notamment. Il fait référence à la situation de l'Afrique du Sud en 1995 où le processus de réconciliation était largement engagé alors que tous les détenus politiques n'avaient pas été libérés. Il exhorte l'exécutif à créer les conditions afin que les négociations reprennent dans les meilleurs délais.

**M. COLONNA** partage les propos du **Président SIMEONI**. Il se dit préoccupé par la situation générale en Corse mais réaffirme que la majorité ne dispose que d'une seule boussole : la démocratie, le mandat qu'elle détient et la volonté d'apporter un règlement au conflit.

**M. BENEDETTI** s'inscrit dans le même état d'esprit, celui de la recherche d'un consensus mais constate également une situation de blocage et attend des actes concrets. L'ordre public ne saurait être troublé par la libération des prisonniers dont les avocats et les familles attendent la tenue d'une réunion avec le ministre de l'Intérieur. La représentation territoriale doit absolument avoir la volonté de résoudre un problème enraciné en Corse depuis plus de cinquante ans.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** observe que la résolution du problème corse est appelée à intervenir dans le cadre d'un processus historique. Dans le cas contraire, il s'agit d'un simple cycle de discussion. Elle déclare

son opposition à l'établissement de "lignes rouges" qui conduisent, le cas échéant, à diluer les problématiques du statut de résident et de la coofficialité dans des dispositifs techniques. Cela consiste à se situer dans une approche sectorielle à droit constant.

**M. ANGELINI** souligne qu'il convient sur la forme d'arrêter une méthode et des conditions de conduite des discussions, d'une part, de proposer une vision d'ingénierie et de dialogue, d'autre part. Sur le fond, il est clair que la problématique de l'indépendance du pouvoir judiciaire trouve ses limites. En tout état de cause, la décision du 15 décembre prochain concernant ALESSANDRI et FERRANDI est très attendue. Par ailleurs, il est indispensable de relayer les dossiers stratégiques aux discussions avec l'Etat.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** souscrit aux propos développés par d'aucuns :

- la recherche de la paix,
- un développement économique maîtrisé,
- le règlement de la question de la langue et de celle de l'identité, ces problématiques n'étant pas incompatibles avec la République.

Elle estime qu'il appartient à **la Conférence des Présidents** de traiter la question de la méthodologie.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse**, après avoir indiqué que la rencontre avec M. DARMANIN intervenait dans le cadre de ses fonctions, constate que les élus sont d'accord sur l'essentiel. Il conclut en insistant sur la nécessité :

- d'apporter un règlement à la situation des prisonniers politiques,
- de situer le débat et les échanges à un niveau historique,
- de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat pour le traitement des dossiers stratégiques.

La séance est suspendue par **la Présidente MAUPERTUIS** à 12 heures 48.

Elle reprend à 15 heures 51.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**RAPPORT 340**

**Raportu n<sup>u</sup> 340 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'ottobre u 2022**

**Rapport n° 340 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2022.**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la session ordinaire des 27 et 28 octobre 2022.

Le document est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

### RAPPORT 303

**Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica.**

**Rapport n°303 :** Rapport d'orientation sur la politique linguistique.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** présente le rapport.

**Mme PIETRI**, soulignant la qualité du rapport, dit qu'il y a lieu d'agir dans les plus brefs délais. L'utilisation de la langue dans le monde institutionnel est une nécessité absolue.

**M. QUASTANA** mentionne avec force que la langue s'apprenait auparavant au sein du milieu familial. Il constate que cela n'est plus le cas aujourd'hui. Aussi, il suggère qu'elle soit enseignée dès la crèche en utilisant le savoir des personnes âgées. La langue corse ne consiste pas en une traduction au mot à mot de la langue française.

Cette intervention donne lieu à une salve d'applaudissements.

**M. MONDOLONI**, citant Paul GIACOBBI et **Pierre GHIONGA** ainsi qu'Antoine GIORGI, observe que chaque mandature a marqué son intérêt pour la langue corse afin d'en faire un objet politique. Il met néanmoins en évidence que celle-ci n'est pas en voie de disparition mais d'archaïsation au sens de l'atlas de l'UNESCO et qu'elle est la langue d'une civilisation agro-pastorale. Il estime :

- qu'il est nécessaire de dépasser le sentiment d'humiliation,
- que sa préservation est corrélée avec le développement économique et la prospérité,
- que la puissance publique est en capacité de sauver une langue.

Il évoque également le syndrome du locuteur idéal et le rôle des institutions publiques qui sont en mesure de mettre en place des organismes de formation pour assurer le passage du niveau A1 au niveau B1.

**M. COLONNA** lit un extrait du rapport BARRERE publié le 27 janvier 1794. Il fait aussi référence à l'abbé GREGOIRE et rappelle la phrase prononcée par le Président de la République : « ... parce que la France porte

l'universalité dans ses gènes etc... ». Cela relève de la même logique, celle du monolinguisme d'Etat qui est une idéologie mortifère.

Il identifie deux piliers :

- il y a lieu de considérer les Corses comme des citoyens dans leurs droits, et tout particulièrement celui de parler leur langue. Il s'agit là de la coofficialité ;
- il est nécessaire de conduire une réflexion sur le rôle des institutions en formulant des objectifs et en s'inscrivant dans le long terme.

La langue est un bien collectif et il convient de le considérer comme un service public. Dans cet esprit, il faut s'attacher à ce que les enfants s'expriment en corse.

**Mme NIVAGGIONI** précise que sur 24 000 enfants scolarisés, 13 000 sont inscrits dans des écoles standards dans lesquelles le corse est pratiqué trois heures par semaine, 10 000 pratiquent dans des écoles bilingues et seulement 1 000 élèves effectuent leur scolarité dans le système immersif. Elle en déduit que l'école ne produit pas de locuteur et que la solution réside dans le dispositif immersif associatif. Elle le qualifie de système alternatif dans lequel la pédagogie et l'implication des parents sont différentes. Les formateurs sont issus du peuple et ils disposent d'une excellente pratique de la langue.

Elle identifie un point faible, le collège qui mérite une attention particulière.

Elle constate que le temps annuel passé au sein du système scolaire immersif ou classique ne dépasse pas 11%. Le développement de la langue doit également intervenir dans d'autres secteurs, culturels et sportifs.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** est convaincue que le corse est une arme politique liée à une revendication de même nature. Elle plaide pour la mise en place d'une planification linguistique. Répondant à **M. MONDOLONI**, elle dit que l'usage du corse ne saurait être limité et que son utilisation est extensible à tous les domaines. Comme **Mme NIVAGGIONI**, elle est favorable à l'enseignement associatif mais sans négliger l'enseignement public. Il est nécessaire que les deux espaces cohabitent.

Elle fait part de son expérience de **Conseillère exécutive** et insiste sur le fait que les textes prévoient que la carte scolaire est élaborée par l'institution. Elle avait fait adopter un rapport sur l'éco-corso-conditionnalité des aides qui avait donné lieu à des remarques de la part du contrôle de légalité.

Elle conclut en stipulant que **la Collectivité de Corse** dispose des moyens de mettre en œuvre une coofficialité de fait.

**M. BENEDETTI** juge que les effectifs affectés à la langue corse au sein de l'institution, soit quatorze agents, sont notoirement insuffisants. Les crédits alloués n'ont guère progressé depuis 2015, ils sont passés de 2,8 millions d'euros à 3,1 millions d'euros. Parallèlement, ceux-ci étaient passés de 1 million d'euros à 2,8 millions d'euros sous la mandature de M. GIACOBBI. Il plaide en faveur d'une augmentation du nombre d'agents et des sommes consacrées au développement de la langue. Dans l'Education nationale, la langue corse est étudiée par un élève sur deux au primaire. En revanche, elle ne l'est quasiment plus au lycée. Il rejoint **Mme PIETRI** sur l'urgence qu'il y a à agir, la langue tendant à disparaître. Il emploie à ce propos le terme de situation d'échec.

**M. LUCIANI** évoque la période du Riaquistu. Le mouvement a permis l'enseignement du corse à l'école, malgré les critiques de nombre d'élus à l'époque, la création du CAPES en 1988 et, plus tard, l'obtention de l'Agrégation. Après avoir mentionné que le français s'est imposé comme langue écrite en Corse au XIXème siècle au détriment de l'italien, l'intervenant rappelle que les écoles bilingues ont été instaurées en 1996. Le bilan est contrasté et il constate un manque d'évaluation. Il préconise un rééquilibrage sur cette question avec l'Etat autour de laquelle s'est clairement instauré un rapport de force depuis 2016. L'enseignement bilingue n'est pas réellement reconnu. Le facultatif et l'optionnel demeurent la règle et, par voie de conséquence, le peuple aussi. En ce sens, il revendique une démocratie linguistique, garantie de la souveraineté.

**M. FILIPPI** constate que la responsabilité de l'état dans lequel se trouve la langue actuellement n'incombe à personne à titre individuel. Les anciens qui l'employaient quotidiennement n'étaient pas en mesure de se rendre compte qu'elle pouvait disparaître. Il aborde ensuite



successivement la problématique de la coofficialité, les actions que **la Collectivité de Corse** est susceptible de mettre en place, le devoir de responsabilité dont les élus sont tenus de faire montre et la démarche de l'association A Casa di a Lingua. La langue apparaît à ses yeux comme un vecteur de lien social.

S'agissant du rapport, il est favorable à la méthode initiée par **le Président SIMEONI** et il fait part de son optimisme dès lors qu'existe une intelligence collective pour mettre en place un projet commun. En conclusion, il considère que parler la langue ne doit pas être perçu comme un effort mais comme un cadeau.

**Mme MOSCA** dit que la langue corse est un socle dans le système éducatif et qu'il est indispensable de développer un système d'appartenance.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** félicite **le Président SIMEONI** et le service de la langue corse pour le travail réalisé. La langue est une richesse et le fait de s'exprimer en corse ne retire rien à quiconque. Nonobstant les critiques, le système public dont il demeure difficile d'apprécier la productivité, a permis de préserver l'essentiel.

Elle effectue un parallèle entre la pratique de la langue et l'économie. Citant le cas de l'anglais, elle fait remarquer qu'une économie forte induit une langue forte. De son point de vue, ce thème doit être traité en commission.

Elle partage l'argumentaire de **M. FILIPPI** et souligne que, sur la question de la langue, les débats et les échanges ont été riches au sein de **l'Assemblea di a Giuventù** qui est appelée à être associée aux travaux.

Il est nécessaire de déterminer lesquelles des commissions seront saisies du rapport et les sujets qui seront abordés en leur sein.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** rend hommage à toutes celles et tous ceux qui se sont investis depuis plusieurs décennies afin que la langue continue de vivre. Il remercie les intervenants pour la qualité de leurs propos. La Corse a besoin d'un choc de progression linguistique et il nourrit beaucoup d'espoir sur le cycle de travail qui s'ouvre auquel seront impliqués **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** et **l'Assemblea di a Giuventù** mais également

d'autres acteurs. Le rapport sera enrichi et, sur ces bases, les élus seront en capacité de négocier avec l'Etat.

A la demande de **la Présidente MAUPERTUIS**, l'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

### **RAPPORT 275**

**Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023.**

**Rapport n° 275 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023.**

La présentation du rapport est effectuée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

**Mme FAGNI** donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis, les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable.

**M. BENEDETTI** s'interroge sur la possibilité d'aider certaines structures dans des proportions susceptibles de les placer sur un pied d'égalité avec l'école publique française alors que **M. LUCIANI** demande si les discussions sont intervenues pour obtenir une dérogation, celle-ci ayant fait l'objet d'un refus à l'époque.

**Mme NIVAGGIONI** indique qu'il s'agit d'une pédagogie alternative qu'il y a lieu de renforcer avec la mise en place d'une ingénierie appropriée. A cet effet, il serait opportun de s'inspirer des pratiques des pays d'Europe du Nord en la matière.

**Le Président SIMEONI** présente l'avis rendu par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse**. Après avoir admis la pertinence de la proposition de **M. BENEDETTI**, il informe l'assemblée délibérante que le préfet refuse toute dérogation dans l'immédiat. Il est favorable à la suggestion de **Mme NIVAGGIONI**. Il rappelle, en qui le concerne, qu'il n'a pas entendu un mot de corse de la maternelle au lycée.

**M. VANNI** préside en lieu et place de la **Présidente MAUPERTUIS**.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** présente l'amendement de l'exécutif. Celui-ci porte sur une erreur matérielle.

Des coquilles ont été identifiées après la transmission du document.

La rédaction de la convention est, en conséquence, modifiée comme suit :

- **Page 3**, l'article 4 intitulé « Modalités de versement de la contribution financière de la Collectivité de Corse » est modifié comme suit :  
« - *1<sup>er</sup> acompte de 170 000 € versés à la signature de la convention (et non 40 000€) »* »
- **Page 6**, l'article 12 intitulé « Résiliation de la convention » est modifié comme suit : « *La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Scola Corsa (et non de l'association Corsa) »* »

Le reste demeure sans changement.

#### **275-1- Vote de l'amendement :**

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** met l'amendement aux voix.

**Sont absents :** Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI et Antoine POLI.

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre

**GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 59  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**275-2- Vote du rapport amendé :**

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix.

**Sont absents : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI et Antoine POLI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI,**

**Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 59  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 292**

**Rapport n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2022/2023 ».**

**Rapport n° 292 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2022/2023 ».**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** présente le rapport.

Il est donné lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a délivré un avis favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable.

**Mme NIVAGGIONI** remercie tous les acteurs. Ces structures accueillent des personnes qui sont arrivées récemment en Corse, mais aussi celles qui manifestent une honte à s'exprimer en corse car elles ne disposent pas d'une bonne pratique de la langue. Elles s'épanouissent désormais au sein de ces institutions.

Cette réussite est due aux efforts accomplis par l'exécutif en termes de financement notamment. Il y a un enjeu identitaire et démographique qu'il convient de relever.

**M. BENEDETTI** déplore l'absence d'activité culturelle de ce type dans la micro-région ajaccienne. Par ailleurs, il demande à l'exécutif de veiller à ce que ne soit pas privilégiée une logique financière et de profit.

**M. FILIPPI** se déporte sur ce rapport.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** sollicite les suffrages des élus.

**Sont absents : Mme et MM. Jean-Baptiste ARENA, Petru Antone FILIPPI, Véronique PIETRI et Antoine POLI.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 59  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 329**

**Raportu n° 329 : Pruposta di Cunvinzioni relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana.**

**Rapport n° 329 : Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte.**

Le rapport ainsi que l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** sont présentés par le **Président SIMEONI**.

**Mme FAGNI** lit l'avis de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a donné un avis favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**M. MONDOLONI** fait observer que l'hémicycle s'est exprimé en langue corse sur une grande partie des rapports. Néanmoins, le français a été employé dès qu'il s'est agi d'aborder les questions financières et stratégiques. Il propose de consacrer une demi-journée de chaque session où seul le corse sera utilisé.

**M. BENEDETTI** manifeste son désaccord alors que le **Président SIMEONI** observe que les élus ont échangé en langue corse sans aucune difficulté.

**M. VANNI** met le rapport aux voix.

**Sont absents** : **Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI et Julia TIBERI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour** : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra**

**MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 58  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse sollicite les élus concernant le dépassement du temps de travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse** qu'il convient d'autoriser. Il recueille l'accord des **Conseillères et Conseillers à l'Assemblée de Corse**.**

## **CULTURA E PATRIMONIUM / CULTURE ET PATRIMOINE**

### **RAPPORT 254**

**Rapportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale.**

**Rapport n° 254 : Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale.**

**Mme LUCIANI** présente le document.

**Mme FAGNI** donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. L'avis est favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**Mme TERRIGHI** procède à une lecture critique du rapport dont le contenu laisse transparaître, à son sens, une approche politique orientée liée aux événements récents en Catalogne. Ce document dont la vocation aurait du consister à enrichir, laisse transparaître les volontés émancipatrices d'une partie de l'hémicycle qu'elle ne partage pas. Elle évoque également les relations de la Corse avec la Catalogne et le cas de VINCENTELLI d'ISTRIA. En ce qui concerne les financements, elle estime qu'ils sont excessifs.



**Mme LUCIANI** fait immédiatement état de sa surprise tout comme **M. COLONNA**. Elle indique que le choix des orientations formulées dans le rapport résulte de celui effectué par le peuple en 2021.

**Mme GALLONI d'ISTRIA** estime que le rapport considéré inscrit la Corse dans son environnement et mobilise dans tous les domaines. Elle se félicite par ailleurs de l'opportunité donner au Centre d'Art Polyphonique de créer un projet artistique.

**M. BENEDETTI** qualifie ce projet d'important. Il manifeste cependant des regrets car il n'y a pas d'association des acteurs culturels. Malgré son caractère positif, le groupe **Core In Fronte** s'abstiendra.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** considère que le fait de vivre pleinement son identité n'est pas un signe d'enfermement. Elle assimile l'intervention de **Mme TERRIGHI** à une caricature du Peuple Corse. La politique d'internationalisation doit passer par cet outil. Il faut éviter la logique hors-sol dans laquelle le contenu est placé en aval.

**M. CAITUCOLI** constate que ce document qui précise la stratégie de **la Collectivité de Corse** comprend plusieurs options avec plusieurs niveaux d'action. La promotion d'un tourisme intelligent est essentielle.

**M. LUCIANI** se définit à l'instar d'une grande majorité des élus présents dans cet hémicycle, comme catalan, écossais, sarde. Ce document exprime la volonté de l'exécutif de mailler le territoire. Toutefois, le projet gagnerait à être élargi.

**M. MONDOLONI** dit qu'aucun des membres du groupe **Un Soffiu Novu** n'a d'aptitude à recevoir de leçon d'ouverture et d'universalisme. Il n'admet pas la teneur des propos employés tels ceux de « révisionisme », « haine de soi », par certains intervenants pour qualifier l'intervention de **Mme TERRIGHI**. Il confirme que ce rapport s'inscrit comme un acte de solidarité au regard des événements qui ont eu lieu en Catalogne et que le montant du financement affecté à cette opération, soit 450 000 euros, est choquant.

**Mme LUCIANI** emploie les termes « d'intervention d'un autre temps » pour qualifier le contenu du discours de **Mme TERRIGHI** dans lequel on décèle une suspicion de rapprochement avec la Catalogne qui dépasserait le champ culturel. Il laisse transparaître une confusion avec

des prises de position antérieures qui s'étaient manifestées par un soutien à la Catalogne.

Après avoir émis quelques considérations sur le personnage de VINCENTELLI d'ISTRIA, elle souligne que la dotation financière pour chacun des projets culturels contenus dans le rapport se situe entre 4 000 et 7 000 euros. Le canevas prospectif et la stratégie seront établis ultérieurement. Tous les acteurs ont été sollicités.

En réponse à **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, elle précise que le projet dont il s'agit s'inscrit dans l'esprit qui a prévalu sous les deux précédentes mandatures.

**Mme LUCIANI** apprécie la notion de valeur ajoutée culturelle développée par **M. CAITUCOLI**. Celle-ci est présente dans nombre de projets européens qui ne concernent pas uniquement la culture.

**M. MONDOLONI** sollicite une suspension de séance.

**M. VANNI** suspend la séance. Il est 19 heures 37.

La séance reprend à 20 heures 15 et **la Présidente MAUPERTUIS** assure la présidence de **l'Assemblée de Corse**.

Elle met le rapport aux voix.

**Sont absents : MM. Jean-Christophe ANGELINI et Pierre GUIDONI.**

Il est approuvé à la majorité absolue.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.**

**Se sont abstenus : Mmes et MM Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.**

**POUR : 33  
CONTRE : 15  
ABS. :13  
NP : 0**

### **RAPPORT 295**

**Raportu n° 295 : Prugramma patrimoniù 4411 - Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle ».**

**Rapport n° 295 : Programme patrimoine 4411 - Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle ».**

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

**Mme FAGNI** lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été donné. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

**M. FILIPPI** qualifie le monument de bâtiment à haute valeur patrimoniale. Aussi, cette opération de restauration revêt-elle un caractère essentiel. Il s'interroge sur l'opportunité d'y implanter un drapeau.

**M. BENEDETTI** estime que la citadelle construite par la France mérite également d'être restaurée. Il ne s'agit pas du seul édifice qu'elle a érigé et qui mérite une attention particulière. Il cite le fortin de Vizzavona.

**Mme LUCIANI** est favorable à l'implantation d'un drapeau corse auquel un drapeau catalan pourrait être adjoint. D'autres fortifications méritent d'être valorisées mais l'institution se heurte à des difficultés au niveau des procédures d'acquisition foncières parfois complexes.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met le rapport aux voix.

**Sont absents : MM. Jean-Christophe ANGELINI et Pierre GUIDONI.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 316**

**Rapportu n<sup>u</sup> 316 : Rigulamentu di l'aiutu per u patrimoniu.**

**Rapport n<sup>o</sup> 316 : Règlement des aides au patrimoine.**

**Mme LUCIANI** présente le rapport.

**La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse** a également délivré un avis favorable.

**Mme MARIOTTI** évoque le règlement d'aides présenté par **Mme GIACOMETTI PIREDDA** en 2018 avec la mission patrimoine. Elle fait observer qu'il existe un patrimoine vernaculaire qui ne bénéficie pas de classement et, par conséquent, d'aucune aide. Dans ce domaine, il est nécessaire de soutenir les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. La demande de ces collectivités est forte.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** rappelle qu'une piste avait été ouverte en 2018 et un travail engagé avec la création d'un label patrimoine corse. Elle aborde également la stratégie financière, la question du mécénat et la stradda paolina.

**Mme BRANCA** souligne l'importance de ce rapport au sein duquel le tourisme est cependant mis en évidence de façon excessive. La connaissance du patrimoine, ce dernier n'ayant pas qu'une valeur économique, mérite d'être développée au profit des générations futures. Il appartient à la génération actuelle de léguer à ses enfants des pierres qui contiennent l'âme de la Corse et son histoire. Il y a lieu d'aider aussi les privés qui détiennent des biens patrimoniaux.

**Mme CAMPANA** dit que le patrimoine est un symbole de l'histoire de la Corse et, pour cette raison, il est nécessaire d'assurer sa protection et sa mise en valeur. Elle se félicite de l'introduction de ces deux nouveaux chapitres au sein du règlement ainsi que de l'investissement de **Mme LUCIANI** et des services. Elle manifeste son attachement au couvent d'Orezza dont il faut assurer la sauvegarde.

**M. BIANCUCCI** estime que le patrimoine constitue l'essence qui forge notre unité. Les besoins sont multiples et différenciés selon les territoires. Ainsi, certaines communes sont riches d'un point de vue patrimonial mais ne disposent pas des moyens pour le réhabiliter et l'entretenir nonobstant l'aide substantielle de l'institution. Il insiste sur deux points :

- la procédure d'inscription échappe à **la Collectivité de Corse**,

- le classement n'obéit pas aux mêmes critères.

Il regrette que la présidence du conseil des sites soit encore assurée par le préfet.

**Mme LUCIANI** admet que les crédits sont insuffisants. Sur le dispositif « label patrimoine corse », l'objectif consiste à disposer pour l'éligibilité, d'une visibilité pour chaque territoire. Elle mentionne que des contributions financières peuvent être obtenues de la part des organismes satellites, notamment **l'Agence du Tourisme de la Corse**. Par ailleurs, **la Collectivité de Corse** ne finance pas uniquement les édifices protégés. Il n'existe pas de principe d'intervention prioritaire. Elle souligne l'importance du mécénat. Elle manifeste son désaccord avec **Mme BRANCA**, la dimension touristique n'étant pas spécifiquement privilégiée. La transmission est au cœur du règlement des aides au patrimoine.

Le rapport est mis aux voix.

**Sont absents : Mme et M. Jean-Christophe ANGELINI et Véronique PIETRI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-**

**Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

## **SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **RAPPORT 319**

**Raportu n° 319 : Messa in opera di l'azzioni economiche concertate 2022 di u SRDE2I cu e Camere consulare.**

**Rapport n° 319 : Mise en oeuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les Chambres consulaires.**

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA.**

**Mme CHIARELLI LUZI** lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.** Un avis favorable a été émis. Les groupes **Avanzemu** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Mme COMBETTE** constate que ce rapport est la déclinaison logique de ce qui a été adopté précédemment sur le SRDE2I. Elle manifeste son étonnement concernant l'aspect tardif de la proposition. Les actions ont été accomplies durant l'exercice 2022 qui s'achèvent. Elle constate qu'il s'agit d'une validation a posteriori. Elle regrette l'absence des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ainsi que l'enchevêtrement conventionnel d'une extrême complexité rendant difficile les relations avec les territoires. Elle fait état du partage des compétences qu'elle estime peu satisfaisant. La stratégie de la majorité vise à caporaliser les EPCI par les chambres consulaires. Elle indique que son groupe propose un amendement.

**M. BENEDETTI** dit que la **Collectivité de Corse** n'a aucun intérêt à se positionner en complément en laissant les chambres consulaires intervenir seules dans le cadre d'une politique territoriale ciblée. Le groupe **Core In Fronte** accompagnera la démarche.

**M. VINCIGUERRA**, répondant à **Mme COMBETTE**, indique que la convention a été signée par l'autorité préfectorale la semaine écoulée. Par ailleurs, la complexité résulte de la simple application de la loi. S'agissant des EPCI, des conventions les lieront à l'institution qui demeurera le chef de file. Les compétences sont clarifiées et il n'y a pas de phénomène de caporalisation.

Pour ce qui porte sur l'amendement, **M. VINCIGUERRA** trouve que la solution proposée est d'une grande complexité.

Il rejoint **M. BENEDETTI** sur le rôle de **la Collectivité de Corse**. Dans cet esprit, les chambres consulaires seront sollicitées pour qu'elles communiquent leurs projets à l'institution aux fins de validation.

### **319-1- Vote de l'amendement :**

**Mme COMBETTE** présente son amendement.

L'article 5 de la délibération est complété par les mots suivants :

«... en y associant l'EPCI territorialement compétent ».

L'article 15 de la convention avec la CCI est rédigé comme suit :

*« Le pilotage des actions et le suivi de la convention seront assurés par un comité technique réunissant la CdC, l'ADEC, la CCIC, et l'EPCI territorialement compétent sous le pilotage opérationnel de l'ADEC et prendra la forme d'une réunion annuelle de ce comité pour chaque territoire. »*

L'article 15 de la convention avec la CRMA est rédigé comme suit :

*« Le pilotage des actions et le suivi de la convention seront assurés par un comité technique réunissant la CdC, l'ADEC, la CRMA, et l'EPCI territorialement compétent sous le pilotage opérationnel de l'ADEC et prendra la forme d'une réunion annuelle de ce comité pour chaque territoire. »*

**M. VINCIGUERRA** évalue le nombre de comités à dix-neuf, voire trente-huit. La gestion serait difficile et compliquée. L'avis du **Conseil exécutif de Corse** est défavorable.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met l'amendement aux voix.



**Sont absents : Mme et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Pierre GUIDONI.**

Il est rejeté à la majorité absolue.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.**

**POUR : 22**

**CONTRE : 32**

**ABS. : 6**

**NP : 0**

**319-2- Vote du rapport :**

Le rapport est soumis aux suffrages des élus.

**Sont absents : Mme et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA et Pierre GUIDONI.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**N'ont pas participé** : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

**POUR : 44**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 16**

**La Présidente MAUPERTUIS lève la séance à 21 heures 35.**

### **SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séance à 10 heures 30.**

Elle rappelle qu'il s'agit de la journée des violences faites aux femmes et que la façade du bâtiment a été illuminée en orange. Le nombre de féminicides est encore très important et les femmes doivent être soutenues ainsi que les enfants qui sont des victimes collatérales.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

**Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022.**

**Rapport n° 260 : Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022.**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse**, après avoir salué l'action des services de secours, présente le rapport sur le contenu duquel **l'Assemblée de Corse** a vocation à conduire une réflexion pour l'enrichir. Il constate que cet épisode est intervenu dans la matinée en début de journée. Les dégâts matériels et surtout les pertes humaines auraient été bien plus importants si ce phénomène météorologique d'une rare intensité avait eu lieu en pleine nuit ou au cours de la journée où les activités sont plus intenses. Il y a lieu d'en tirer les leçons et, au niveau de l'institution, de se positionner et de réagir. Aussi, une réflexion préalable est-elle indispensable. En substance, l'épisode considéré va, selon toute vraisemblance, devenir récurrent.

Pour ces motifs, **le Président SIMEONI** souhaite que **la Collectivité de Corse** produise dans les meilleurs délais un document de stratégie de crise et intègre cette exigence de gestion dans l'organigramme.

**M. QUASTANA** partage l'analyse du **Président du Conseil exécutif de Corse**. Il rappelle que la météo est un simple organe de prévision. Pour sa part, il lie le phénomène météorologique du 18 août 2022 et l'expansion rapide que la Corse a connu depuis trente ans. Parallèlement, le territoire ne dispose pas des infrastructures correspondantes. Il convient de réguler le flux touristique pour limiter les dégâts provoqués par ces phénomènes climatiques de grande ampleur.

**Mme NIVAGGIONI** souligne que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, à la demande du **Président SIMEONI**, effectue un travail de fond sur la lutte et la prévention des incendies. S'agissant de la tempête du 18 août dernier cependant, trente dysfonctionnements ont été identifiés. Elle appelle l'attention de toutes et de tous sur la nécessité d'éviter de se cantonner à la seule crise climatique et de prendre en considération la crise sanitaire. Elle identifie plusieurs types d'évolution pour y répondre : organisationnelle, législative et institutionnelle.

**M. BICCHIERAY**, après avoir adressé des remerciements aux forces d'intervention, rend hommage aux services de la commune de Calvi qui

se sont fortement impliqués aux côtés des secours. La pinède a été ravagée et se pose, dès à présent, la question des assurances et celle de la réhabilitation du site pour laquelle l'aide de **la Collectivité de Corse** est indispensable. Il émet des réserves sur les solutions législatives et institutionnelles avancées par d'aucuns et il est convaincu qu'elles résident dans le partenariat.

**M. BENEDETTI** préconise la conduite d'une réflexion en amont sur le calibrage du niveau d'alerte. Elle mérite d'être portée également sur la sécurité civile que l'institution doit piloter à terme. Dans l'immédiat, il y a lieu d'envisager un commandement partagé. Dans cette perspective, il invite les élus à réfléchir sur un schéma territorial de sécurité civile. En tout état de cause, il appartient aux acteurs en particulier et la société en général de s'adapter aux changements climatiques.

**M. LUCIANI** adhère totalement aux propos de **M. BENEDETTI** qui pose la problématique de la souveraineté. Il partage l'idée d'une maîtrise de la gouvernance. Il évoque les inondations dramatiques de 1993 et la régularité de ces événements climatiques extrêmes désormais. Il encourage l'exécutif à s'inspirer d'exemples voisins.

**Mme ARRIGHI** s'associe aux pensées exprimées par **le Président SIMEONI** à l'endroit des victimes et de leurs familles. Les services, à savoir le service d'incendie et de secours, l'Etat, **la Collectivité de Corse**, ont été exemplaires. L'action citoyenne a été au rendez-vous. Le changement de nature climatique est une réalité avérée et, dans un proche avenir, l'institution territoriale doit effectivement être chef de file. Elle souligne l'obligation d'associer **la Collectivité de Corse** en amont à Météo France pour qu'elle dispose de l'information en temps réel. La sensibilisation des citoyens est aussi indispensable. Le premier retour d'expérience montre la faculté des services d'incendie et de secours à réagir dès lors qu'une situation similaire concernerait l'ensemble du territoire. Nonobstant, les moyens sont insuffisants.

**M. MONDOLONI** n'est pas convaincu que les actions auraient été plus efficaces avec une gouvernance locale. Il cite l'exemple du peloton de gendarmerie de haute montagne dont l'efficacité a été démontrée. Il plaide pour une mutualisation des moyens. En revanche, il est d'accord pour l'instauration d'une collaboration plus étroite avec Météo France.

**Mme TERRIGHI** met l'accent sur les plans communaux de sauvegarde, outils pertinents mais pour lesquels les communes de taille modeste

rencontrent des difficultés au niveau de la mise en œuvre. La création d'une plateforme pour leur mise en application est une piste à explorer.

**M. SORBA** constate que ces phénomènes sont difficilement prévisibles. Il manifeste son inquiétude concernant les ports de plaisance au sujet desquels il convient de revoir les infrastructures en termes de mouillage.

**M. VANNI** précise que le service d'incendie et de secours de Haute-Corse organise des formations destinées aux élus locaux. Il dispose d'un simulateur à Corti et, dans le cadre d'une mutualisation avec le service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud, il procédera prochainement à une démonstration à laquelle les élus considérés seront conviés. Les maires ont en effet une excellente connaissance du terrain et se révèlent être de sérieux appuis pour les SIS. Il regrette que la sécurité civile continue de raisonner en termes de département.

**M. BIANCUCCI** estime que la problématique de cette catégorie d'évènements est locale et méditerranéenne. Des partages d'information avec la Sardaigne, la Sicile, les Baléares et le Maghreb dans le domaine météorologique sont indispensables. Il suggère la tenue d'un colloque international au printemps prochain sur l'évolution climatique et le couvert végétatif.

**M. Pierre POLI** dit que la Corse ne dispose pas des moyens humains et financiers pour répondre à ce type de catastrophe. Il y a lieu de convaincre l'Etat d'aider plus fortement l'institution.

**Mme PEDINIELLI** rappelle que la Corse a été frappée par des crises importantes de nature différente (1993, 2017 et 2019). S'agissant des crues, elle mentionne que le pont génois de Spinu a Cavaddu à Sartè est équipé d'une vigie-crue depuis 2020 et fait état de la problématique de l'entretien du lit des fleuves et rivières.

Tandis que **M. LUCCIONI** s'inquiète de la régression des dons du sang, **M. ARENA** évoque la perte du bon sens paysan et propose des actions pédagogiques au sein des écoles pour éduquer les élèves à la prévention.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse**, soulignant que ce document s'inscrit dans la nouvelle méthode initiée par l'exécutif et le délibérant, exprime son émotion vis-à-vis des victimes et des familles et félicite les sauveteurs. En écho aux propos de **M. ARENA**, elle dit que u stintu paisanu a bien fonctionné en Balagne. A cet effet, elle prend à témoin MM. **BICCHIERAY** et **GUIDONI**.

Elle aborde ensuite trois points concernant cette tempête qui, à ce jour, n'a pas de nom : le temps de la crise, le temps de l'anticipation, le temps de l'adaptation.

En ce qui concerne le temps de la crise tout d'abord, elle se focalise sur les difficultés de coordination avec le défaut de moyens de communication résultant de l'absence de réseaux internet. Des systèmes de radio à l'ancienne ont été utilisés démontrant par là-même que des technologies moins avancées sont plus efficaces dans certaines situations.

S'agissant du temps de l'anticipation ensuite, les travaux de Corsica Pruspectiva alimenteront la réflexion.

Pour ce qui porte sur le temps de l'adaptation enfin, cela appelle l'accomplissement d'un travail considérable au sein de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** notamment. La culture de la crise est un vrai défi qui doit être enseignée dès le plus jeune âge.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** considère que certaines compétences sont susceptibles d'être transférées de l'Etat vers **la Collectivité de Corse** avec les moyens correspondants. Au niveau de l'Europe, le fonds de solidarité européen ne peut être activé mais d'autres dispositifs existent. Concernant l'échelon communal et malgré les difficultés, tout doit être mis en œuvre pour que les plans communaux de sauvegarde fonctionnent. Il y a lieu de conduire une réflexion à l'échelle intercommunale. **La Chambre des Territoires** mérite d'être saisie de ces problématiques.

Sur cet évènement soudain et violent, il constate que le besoin d'échange et celui d'une réflexion partagée étaient nécessaires. Il appartient aux élus désormais de réfléchir sur la méthode et le calendrier avec un agenda particulièrement chargé. Il se déclare favorable à l'idée d'organiser un colloque qu'il constituerait une plus-value.

**Le Président SIMEONI** saisira le ministre de l'Intérieur pour que soit rendue publique l'enquête administrative qui a été conduite consécutivement à cette catastrophe. Cette dernière a mis en évidence certaines carences, et particulièrement un déficit dans l'organisation et la communication. L'exécutif de **la Collectivité de Corse** et l'administration n'ont pas été alertés. Il est vrai que les effectifs de Météo France composés auparavant de vingt personnes, ont été notablement réduits.

Les luttes sociales ont permis de maintenir six personnes sur site. Il en résulte cependant que l'analyse des données est effectuée par un prévisionniste basé à Aix-en-Provence de 18 heures la veille à six heures du matin le lendemain. Il s'interroge sur le déclenchement de l'alerte si le phénomène était intervenu entre 5 heures et 9 heures et, par conséquent, sur les moyens de prévenir la population. Il préconise un dialogue interactif au sein duquel **la Collectivité de Corse** est appelée à prendre sa part.

**L'Assemblée de Corse** prend acte de ce rapport.

## AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

### ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

#### RAPPORT 326

**Rapportu n° 326 : Guida è regulamentu di l'aiuti in u settore di l'acqua.**

**Rapport n° 326 :** Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau.

**M. GIOVANNANGELI** procède à la présentation du rapport.

**Mme CHIARELLI LUZI** lit le rapport de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé. Les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

**M. BENEDETTI** s'attache à rappeler le contexte, le rattachement de la Corse à la Région Rhône-Alpes au nom d'une péréquation favorable. La situation a désormais changé avec la nette progression démographique et le flux touristique. La Corse est devenue contributeur net et est placée sous la tutelle de l'Agence de l'Eau et de l'Etat. **La Collectivité de Corse** doit souscrire une convention tripartite car cent millions d'euros sont manquants. Il développe les deux amendements techniques que son groupe a déposés.

**Mme MARIOTTI** adhère à l'adage « faire toujours plus avec toujours moins ». Cela étant, le guide n'est guère novateur. Elle formule plusieurs

interrogations, ainsi sur l'actualité d'Acqua Nostra ou le phasage des investissements prioritaires. Elle constate un manque de moyens de l'Agence de l'Eau et une situation moins avantageuse. Elle s'interroge également sur la pertinence de la création d'une agence ainsi que d'une police de l'eau insulaires. Le groupe **Un Soffiu Novu** votera cependant le rapport et les deux amendements déposés par le groupe **Core In Fronte**.

**Mme CHIARELLI LUZI** dit que le rapport met en évidence le retard accumulé en matière infrastructurelle. Son contenu est de bonne facture et fait apparaître la volonté de **la Collectivité de Corse** de renforcer le partenariat avec les communes et les territoires. Il faut doter la Corse d'une agence de l'eau et ainsi que le mentionne l'amendement du **Conseil exécutif de Corse** inscrire cet objectif dans les discussions avec le Gouvernement.

**M. LUCIANI** préconise un débat sur le prix de l'eau. Il est favorable à une gouvernance locale, ce domaine est en effet à ses yeux un enjeu essentiel, celui de la souveraineté.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** plaide dans le même sens. L'institution est tenue de faire face et de prendre ses responsabilités. Elle défend une maîtrise publique de la gestion de l'eau et propose par le biais d'un amendement, une bonification au profit des communes et des intercommunalités.

**M. LUCCHINI** se félicite de la méthode novatrice mise en place avec **l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse** et **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse**. Les élus du territoire sont invités à formuler leurs besoins en fonction des sollicitations des agriculteurs. Ce dispositif a parfaitement fonctionné dans le Sartenais et l'Alta Rocca.

**M. PANZANI** juge le rapport et le guide équilibrés. Il ne subsiste aucune dissonance et il convient de parvenir à une totale maîtrise de la gestion de l'eau avec la création d'une agence. Le renforcement du partenariat avec les communes et les intercommunalités constitue une nécessité.

**M. BIANCUCCI** se déclare solidaire des propos développés par **MM. LUCCHINI** et **PANZANI**. Sur cette question essentielle de la maîtrise où un consensus paraît se dégager un échange est indispensable. Il cite le cas de sa commune.



**M. GIOVANNANGELI** constate une convergence de vue sur ce dossier sensible. Les financements sont insuffisants et il faut exiger de l'Etat qu'il corrige cette situation au nom du rattrapage historique. Une autre gouvernance que réclame **Mme GIACOMETTI PIREDDA**, est nécessaire. Aussi, il propose une réflexion collective au terme de laquelle un document sera produit. Les taxes et prélèvements, les objectifs, les conditions d'éligibilité sont en effet des sujets essentiels. La stratégie est un enjeu pour parvenir à une maîtrise de l'eau par la puissance publique. Il n'est pas favorable à l'amendement de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** pour des raisons d'ordre techniques mais son contenu mérite d'être intégré aux réflexions. Il souligne l'importance de la réutilisation de l'eau sur laquelle il y a lieu d'être vigilant. Il est convaincu qu'un travail d'accompagnement est à accomplir pour les communes. Il est conscient du retard infrastructurel que l'institution s'attachera à combler. Il remercie **Mme CHIARELLI LUZI** et **MM. LUCCHINI** et **PANZANI** pour la qualité de leurs interventions respectives.

### **326-1- Vote de l'amendement n° 1 :**

**M. GIOVANNANGELI** présente l'amendement du **Conseil exécutif**.

Il consiste à ajouter les articles 3 et 4 en page 2 :

#### **« ARTICLE 3 :**

***PREND ACTE** que le Conseil Exécutif souhaite améliorer la gouvernance d'ensemble autour de la constitution d'une Agence de l'Eau de Corse, et l'organisation d'un cycle de rencontres, concertées avec les réunions organisées par le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire et les services avec les communes et intercommunalités*

#### **ARTICLE 4 :**

***PROPOSE** à l'Assemblée de Corse, par l'intermédiaire de sa commission compétente, de travailler dans un délai de 4 mois sur une politique de l'eau portée par la Collectivité de Corse et, que sur la base de ces travaux, DIT qu'un rapport proposant des évolutions sera présenté par le Conseil exécutif dans un délai de 5 mois. »*

Le reste ne comporte aucune modification.

**La Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix l'amendement considéré.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**326-2- Vote de l'amendement n° 2 :**

**M. BENEDETTI** procède à une présentation de cet amendement.

Il s'agit de prévoir un fonds de 1 million d'euros pour les opérations ponctuelles de mise en conformité sanitaire de la production d'eau potable dans les communes rurales.

En pages 12 et 44 du guide des aides, il y a donc lieu de remplacer « Ce montant est épuisé. De ce fait au vu du succès de cette opération, il serait

opportun de pérenniser ce type de financement. » par « *Ce montant est épuisé. De ce fait, au vu du succès de cette opération, ce financement sera pérennisé avec une ligne budgétaire dédiée de 300.000 euros / an inscrite au chapitre 3144.* »

**M. GIOVANNANGELI** indique que **le Conseil exécutif** émet un avis défavorable à cette proposition.

L'amendement est mis aux voix.

Il est rejeté à la majorité absolue.

**Ont voté pour** : Mmes et MM Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

**Ont voté contre** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 31**

**CONTRE : 32**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

### **326-3- Vote de l'amendement n° 3 :**

L'amendement est présenté par **M. BENEDETTI**. L'intéressé suggère de modifier le guide des aides, page 14, comme ci-après :

**(A)** Dépôt d'une demande d'aide

A la suite de « la date de réception de la demande vaut début d'éligibilité des dépenses », il faut rajouter :

*« ... à l'exception des dépenses d'études et d'ingénieries nécessaires à l'élaboration du dossier de demande d'aide qui seront comptabilisées ultérieurement dans les dépenses éligibles, autrement dit... »*

**Le Conseil exécutif** émet un avis favorable.

L'amendement est mis aux voix par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour :** Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

**326-4- Vote de l'amendement n° 4 :**

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** estime que l'eau compte parmi nos biens communs les plus précieux. En conséquence, sa gestion doit être préservée, par une maîtrise publique de la ressource, des mécanismes de marchandisation au bénéfice de grands groupes actuellement à l'œuvre. Les politiques publiques de l'eau doivent, en outre, permettre que ce bien soit accessible à tous indépendamment de son niveau de richesse

À l'occasion de l'adoption du plan Acqua Nostra 2050 en juillet 2020, le groupe Corsica Libera à l'Assemblée de Corse avait fait inscrire au sein de la délibération, après un vote unanime, le principe d'une gestion publique de la ressource en eau. Cet amendement fut intégré en ces termes à l'article 1<sup>er</sup> de la délibération « : L'Assemblée de Corse réaffirme son attachement au principe fondamental de maîtrise publique de l'eau et de sa gestion ». L'affirmation dudit principe appelait néanmoins une concrétisation ultérieure comme le signifie l'article 2 de la délibération : « L'Assemblée de Corse dit que ce principe devra être intégré et décliné dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations contenues dans le rapport Acqua Nostra 2050 ».

En ce sens, elle propose que le « guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau » intègre un mécanisme de bonification financière au profit des communes et intercommunalités ayant opté pour une gestion publique en régie ainsi que pour la mise en œuvre d'une tarification sociale du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi que le groupe Corsica Libera l'avait défendu à l'occasion des débats sur le rapport Acqua Nostra, cette orientation de soutien à la gestion directe de l'eau par les communes et intercommunalités a vocation à s'accompagner, dans le même temps, de la montée en puissance de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) afin que celui-ci soit en mesure de se positionner systématiquement en cas de concession de service public en ce domaine.

Aussi, **Mme GIACOMETTI PIREDDA** propose d'ajouter l'article suivant à la délibération :

*« Approuve la bonification du taux d'intervention de la Collectivité de Corse fixé au règlement des aides « Territorii, pieve è paesi vivi » eu égard aux opérations relatives service public de l'eau et de l'assainissement selon les modalités suivantes :*

- *+ 10% pour les communes et intercommunalités gérant leur service en régie.*
- *+ 5% pour les communes et intercommunalités ayant mise en place une tarification sociale de l'eau.*

*Ces bonifications s'appliquent dans la limite du taux maximal d'intervention applicable. »*

Après un bref échange, **Mme GIACOMETTI PIREDDA** suggère l'introduction du sous-amendement suivant.

Il consiste à remplacer l'article proposé par :

*« Approuve **le principe d'une bonification** du taux d'intervention de la Collectivité de Corse fixé au règlement des aides « Territorii, pieve è paesi vivi » eu égard aux opérations relatives service public de l'eau et de l'assainissement selon les modalités suivantes :*

- ***pour les communes et intercommunalités gérant leur service en régie ;***
- ***pour les communes et intercommunalités ayant mise en place une tarification sociale de l'eau.***

*Ces bonifications s'appliquent dans la limite du taux maximal d'intervention applicable.*

***Ce principe d'une bonification sera étudié dans le cadre des groupes de travail proposés dans le présent rapport. »***

**La Président MAUPERTUIS** met le sous-amendement aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph**

CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

L'amendement ainsi sous-amendé est mis aux voix par la **Présidente MAUPERTUIS**.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges**

**MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 63  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

**326-5- Vote du rapport amendé :**

**La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus sur le rapport amendé.**

**Il est adopté à l'unanimité.**

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**



**POUR : 63**  
**CONTRE : 0**  
**ABS. : 0**  
**NP : 0**

La séance est suspendue à 14 heures 00.

**La Présidente MAUPERTUIS** informe **l'Assemblée de Corse** qu'une réunion de la questure se tiendra à 14 heures 30 sur un sujet d'ordre technique.

La reprise intervient à 15 heures 15.

**M. VANNI** préside la séance.

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-  
FORMATION-RECHERCHE**

### **RAPPORT 327**

**Raportu n° 327 : Mudificazioni di a struttura ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2023 è rigularizzazioni à titulu di i riintrati 2021 è 2022.**

**Rapport n° 327 :** Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022.

Il est procédé à la présentation du rapport par **Mme LUCIANI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** donne lecture du rapport de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Elle a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

**Mme GIACOMETTI PIREDDA** insiste sur le fait qu'il appartient à **l'Assemblée de Corse** de définir et d'arrêter la carte des formations. Alors qu'elle était chargée de ces dossiers lors des deux précédentes mandatures, elle avait pris l'attache de la Rectrice **BENETTI** pour être associée à son élaboration. Elle qualifie d'inacceptable l'attitude de l'Etat qui agit sans concerter **la Collectivité de Corse**.

**M. COLONNA** estime que ce rapport interpelle sur le système éducatif et propose que ce sujet soit évoqué dans les négociations à venir avec le Gouvernement.

**M. LUCIANI** se déclare solidaire des propos développés par ses précédents collègues. Ce rapport est subi et les élus entérinent des choix sur lesquels ils n'ont aucunement été consultés.

**M. MONDOLONI** constate que ce document n'est pas l'émanation des services pédagogiques de l'institution. Avant, cela se négociait directement à Paris où les élus dialoguaient au niveau du ministère. Cette situation ne peut perdurer.

**M. LUCCHINI** aborde le domaine de l'enseignement agricole au sujet duquel le dialogue avec l'Etat a été organisé. Cependant, les choix retenus ont été contraires aux préconisations formulées.

**Mme LUCIANI** partage en totalité les remarques des intervenants successifs.

**Le Vice-président de l'Assemblée** appelle les élus à se prononcer sur le présent rapport.

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal**

**PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**S'est abstenue : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

**POUR : 61  
CONTRE : 0  
ABS. : 1  
NP : 0**

### **RAPPORT 330**

**Raportu n° 330 : Uparazioni di rinnovu energeticu di dui stabilimenti publichi lucali d'insignamentu : Campus AgriCorsica u Rizzanesi - Sartè / Liceu Giocante de Casabianca -Bastia.**

**Rapport n° 330 : Opérations de rénovation énergétique de deux établissements publics locaux d'enseignement Campus Agri u Rizzanesi - Sartè / Lycée Giocante de Casabianca – Bastia.**

**Mme LUCIANI** présente le rapport.

Le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** est lu par **Mme FAGNI**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote.

**Mme SANTUCCI** donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** qui a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

**Mme NIVAGGIONI** qui assure la présidence de la filière bois-énergie, regrette que l'installation de chaudière à plaquettes n'ait pas été envisagée. Il s'agit d'une opportunité.

**M. LUCCHINI** explique le procédé. Les actions et les engagements consentis constituent une démarche politique. Le chantier est gigantesque concernant la rénovation énergétique des établissements.

**M. MONDOLONI** constate l'inertie de la puissance publique en général au travers de son expérience en qualité de proviseur du lycée Giocante de Casabianca. Quatre ans se sont écoulés avant que ce projet n'aboutisse.

**Mme NIVAGGIONI** dit que la redynamisation de la filière bois est engagée au lycée de Sartène.

**M. BIANCUCCI** rappelle que le dossier de Sartène est ancien. Il a débuté sous la mandature GIACOBBI. Il se déclare favorable à la diversification et met en exergue le travail considérable accompli.

**Mme LUCIANI** manifeste sa volonté de s'orienter vers le dispositif de la chaudière biomasse. Elle remercie **M. LUCCHINI** pour les compléments d'information qu'il a apportés. Elle informe que le chantier est conséquent et qu'il porte sur quarante-sept EPLE. Les travaux interviennent hors période scolaire induisant une adaptation des entreprises.

**M. VANNI** met aux voix le rapport.

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-**

**Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **RAPPORT 334**

**Rapportu n° 334 : Uparazioni di ristrutturazioni è di rinnovu energeticu di l'Istitutu Naziunali Supriori di u Prufissuratu è di l'Educazioni d'Aiacciu.**

**Rapport n° 334 :** Opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education d'Aiacciu.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

**Mme FAGNI** lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote ainsi que de **MM. COLONNA** et **LUCIANI**.

**Mmes SANTUCCI** et **GIACOMETTI PIREDDA** ainsi que **M. LUCIANI** se félicitent de cette opération qui constituait une nécessité et les intéressés ne manquent pas de faire référence à cette occasion aux « maistrelli ».

Ils sont rejoints en cela par la **Conseillère exécutive** en charge du dossier.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** fait état d'un choix politique constant qui vise à maintenir et soutenir l'ensemble des moyens consacrés à l'éducation et à la formation. Le lycée maritime de Bastia sera prochainement restructuré. La révision de la PPE interviendra dans le cadre de négociations avec l'Etat. Il mentionne le partenariat stratégique avec l'université qui se traduit par une convention tripartite Etat-**Collectivité de Corse**-Université. Le projet est porté par la commune de Corti, l'intercommunalité, l'université et l'institution territoriale. Il conclut en soulignant que cette opération de rénovation de l'école normale fait sens, tout comme les autres opérations structurantes à venir qui s'inscrivent dans la vision de la Corse de la majorité territoriale.

Le rapport est mis aux voix par **M. VANNI**.

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

### **RAPPORT 235**

**Raportu n° 235 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022.**

**Rapport n° 235 : Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022.**

**Le Président SIMEONI** présente le rapport.

**M. BENEDETTI** constate que les commandes auprès de l'UGAP ne baissent pas.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** répond qu'un travail extrêmement pointu est mené pour réduire la part de cet organisme.

**L'Assemblée de Corse** prend acte.

### **RAPPORT 325**

**Rapport n° 325 : Chì porta disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a cummissioni di chjama à ufferti di a Cullittività di Corsica.**

**Rapport n° 325 :** Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission de délégation de service public et à la commission d'appel d'offres de la Collectivité de Corse.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** informe les élus qu'il leur appartient de désigner un nouveau membre suppléant au sein de **la Commission de Délégation de Service Public** en remplacement de **M. MARCANGELI**.

**Mme COMBETTE**, au-delà du fait qu'elle approuve la proposition consistant à retenir **Mme CHIAPPINI** pour occuper cette fonction, considère qu'il est nécessaire de renouveler l'ensemble de **la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)** et de procéder à une nouvelle élection. La procédure proposée par **le Président SIMEONI** est susceptible d'entacher d'illégalité la délibération.

**M. BENEDETTI** ajoute que l'assemblée délibérante n'est pas en capacité d'entériner un candidat par anticipation. Il propose, en conséquence, un appel à candidatures suivi d'un vote.

**Le Président du Conseil exécutif de Corse** ne partage pas cet avis. Il s'agit d'un remplacement partiel. Cette procédure a été validée par le service juridique et par un conseil extérieur. En substance, il souligne qu'il ne revient pas au **Conseil exécutif** de s'immiscer dans un choix nominal qui relève de la compétence de **l'Assemblée de Corse**.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse fait un appel à candidatures.**

**Mme COMBETTE présente la candidature de Mme CHIAPPINI.**

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Mme CHIAPPINI est désignée, à l'unanimité des suffrages exprimés, en qualité de suppléante au sein de **la CDSP**.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**



## EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

**Raportu n° 305 : Dumanda di esercità a cumpetenza d'auturità di gestione regionale di u Fondu Europeu pè u sviluppu agriculu è rurale (FEADER), pè u periodu 2023-2027.**

**Rapport n° 305 : Demande à exercer la compétence d'autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).**

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

**Mme CHIARELLI LUZI** lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été émis. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

**Mme MOSCA** indique que la **Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes** a délivré un avis favorable.

**Mme PIERI** entend bien la volonté de l'exécutif qui aspire à exercer la gestion du premier pilier. A ce titre, elle formule plusieurs interrogations. Elle souhaite notamment :

- connaître les raisons qui conduisent l'institution à formuler cette demande,
- savoir s'il sera procédé à une redéfinition de l'aide en cause,
- disposer d'informations concernant l'exercice des contrôles.

Elle aborde également la problématique de l'apurement qui, initialement, est pris en charge par l'Etat.

D'une manière générale, **Mme PIERI** estime qu'il aurait été préférable de saisir préalablement le monde agricole du contenu de ce rapport. Pour cette raison, le groupe **Un Soffiu Novu** s'abstiendra.

**M. BENEDETTI** met en évidence que la réforme de la PAC est intervenue en 2015 avec le découplage des aides. Cela s'est traduit pas une inflation des surfaces déclarées. Il qualifie ce système de redistribution de généreux et ajoute qu'il s'apparente parfois à de l'aide sociale. Des terres

sont ainsi abusivement mobilisées et soustraites aux jeunes agriculteurs. D'aucuns perçoivent des aides injustifiées.

Ces propos entraînent un échange entre l'intéressé et **Mme PIERI**.

**M. LUCCHINI**, après avoir rappelé les définitions des premier et second piliers, fait état des raisons pour lesquelles **l'Assemblée de Corse** a sollicité l'exercice de cette compétence.

**M. GIOVANNANGELI** indique qu'il s'agit, dans l'immédiat, d'acter la demande de **la Collectivité de Corse**, le fond donnera lieu à un débat ultérieurement. Par ailleurs, il conviendra d'aller au-delà dans le cadre d'un processus d'autonomie.

**M. VINCIGUERRA** précise qu'il existe deux organismes payeurs, à savoir l'ASP et l'ODARC. L'autorisation de gérer le second pilier a été obtenue en 2007, suscitant nombre d'interrogations. Depuis quinze ans, l'ODARC a fait la démonstration de sa capacité à exercer cette compétence. La CICC a systématiquement validé les paiements que l'organisme a effectués. Il ne voit aucune raison à ce que celui-ci n'ait pas la capacité d'assurer la gestion du premier pilier. Il conviendrait d'adapter le dispositif aux contraintes de la production.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** soumet le rapport aux voix.

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Il est adopté à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI,**

**Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.**

**POUR : 46  
CONTRE : 0  
ABS. : 16  
NP : 0**

## **MUZIONE / MOTIONS**

### **MOTION 2022/O2/025**

La motion déposée par **M. VANNI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme** et intitulée « Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan »

L'intéressé présente le texte. Il s'agit de la troisième motion qu'il dépose en ce sens.

**M. VICINGUERRA** fait part de l'avis favorable du **Conseil exécutif de Corse**.

Elle est mise aux voix.

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Elle est approuvée à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy**

**COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 62  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **MOTION 2022/E4/019**

Cette motion intitulée « Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse » a été déposée par **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et elle a recueilli l'avis favorable de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**.

Elle procède à la présentation de son contenu.

**Mme PIERI** estime que les sommes injectées dans l'économie insulaire résultant de la présence de la base de Sulinzara approchent les dix millions d'euros. Plus de sept cents familles vivent à l'extérieur du site militaire. En outre, la piste est utilisée par les canadiens et les hélicoptères bombardiers d'eau durant la période estivale. Il existe également un dispositif d'assistance et de secours en mer et une station météorologique. La commune de Ventiseri a créé une zone d'activités à proximité et une vie économique a émergé. Les effets sont en conséquence extrêmement positifs.

**M. BENEDETTI** considère que cela ne fait pas obstacle à ce que soit conduite une évaluation économique et environnementale. Avec la présence de bases militaires, des espaces agricoles sont soustraits à

l'exploitation. Il s'interroge sur le prix susceptible d'être payé dès lors que nombre de missions aériennes partent de Sulinzara. Il conclut en mentionnant l'existence d'un dépôt de munitions qui constitue un obstacle à la constructibilité.

**M. BIANCUCCI** rappelle que la motion préconise la réalisation d'une étude. En aucune façon, elle ne remet en cause l'existence de la base.

**Le Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** met la motion aux voix.

**Est absente : Mme Charlotte TERRIGHI.**

Elle est adoptée à la majorité absolue.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.**

**POUR : 46**

**CONTRE : 16**

**ABS. : 0**

NP : 0

**MOTION 2022/O2/027**

La présente motion est déposée par **M. PANZANI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. Elle s'intitule « Soutien à la procédure d'expropriation entamée par le Conservatoire du Littoral sur le site Roccapina ».

Le texte est présenté par l'intéressé et **le Conseil exécutif** a délivré un avis favorable.

**M. VANNI** sollicite les suffrages des élus.

**Sont absents** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Angèle CHIAPPINI, GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est approuvée à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 56**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

NP : 0

### **MOTION 2022/O2/028**

Il s'agit d'une motion intitulée « Maintien du PGHM à Corté ». Elle est présentée par **M. MONDOLONI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**.

**M. BENEDETTI** dit qu'il s'agit de troupes d'élites et, de surcroît, d'authentiques montagnards. Le projet consiste à déplacer l'unité de Corté à Ajaccio. Il y est opposé et votera le texte. Il milite d'ailleurs pour un retour des équipes qui sont actuellement basées à Ajaccio.

**M. VANNI** propose de reporter l'examen de cette motion. Il convient de prendre l'attache des deux services d'incendies et de secours qui sont concernés par cet éventuel mouvement du PGHM.

**M. LUCIANI**, avant que la parole ne soit donnée à **M. BIANCUCCI**, fait un rappel au règlement. Le débat sur une motion une fois la présentation effectuée se résume normalement à un « pour », un « contre ».

**M. BIANCUCCI** fait observer que la prochaine session se tient dans trois semaines. Un report est concevable d'autant que des éléments complémentaires sont susceptibles d'être fournis pour enrichir le texte.

**M. MONDOLONI** souligne que le processus décisionnel est désormais amorcé et il y a lieu, en conséquence de réagir très vite. De plus, il serait judicieux de tirer profit de la venue du ministre de l'Intérieur et de le sensibiliser à l'aide d'une motion à cette question. En tout état de cause, cela ne fait pas obstacle à ce que propose **M. VANNI**. En conclusion, il décide de maintenir la motion.

**M. VANNI** insiste et dit que le texte ne peut être examiné dans ces conditions alors que **M. LUCIANI** n'y voit pas d'inconvénient s'agissant d'un vote de principe.

**M. GIOVANNANGELI** sollicite une suspension de séance pour procéder à la rédaction d'un amendement conjoint.

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** suspend la séance 18 heures 33.

Elle reprend 18 heures 45.

**M. VANNI** donne lecture de l'amendement suivant :

« DEMANDE aux autorités compétentes le maintien *de l'organisation actuelle des secours en montagne coordonnée entre le PGHM et les services d'incendie et de secours (SIS)* »

**M. GIOVANNANGELI** émet un avis favorable au nom du **Conseil exécutif**.

**M. VANNI** met directement la motion amendée aux voix.

**Sont absents** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Angèle CHIAPPINI, GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 56**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**



## MOTION 2022/O2/023

Le contexte de la motion est présenté par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte** et s'intitule « Muzioni nant'à l'ammubulati turistici ».

**M. COLONNA** précise que la **Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** a été saisie de ce document et qu'elle propose un amendement.

**Mme COMBETTE** est satisfaite que ce débat intervienne enfin dans l'hémicycle. En avril 2021, elle a fait adopter une motion dans le cadre du mandat qu'elle exerce au conseil municipal d'Ajaccio sur cette problématique. Une étude d'impact a été réalisée que les membres de **l'Assemblée de Corse** peuvent consulter. Elle soumet quelques données et chiffres mentionnés dans l'étude considérée qui ne correspondent pas toujours avec ceux dont a fait état l'auteur de la motion. Il ressort également que la grande majorité des bailleurs est constituée de locaux. Ces derniers complètent ainsi leur revenu. Il serait opportun que **la Collectivité de Corse** accompagne les communes et les intercommunalités. Le groupe soutiendra le texte.

**M. COLONNA** appuie la motion et donne lecture de l'amendement.

Il y a lieu de supprimer dans le premier considérant, le 7<sup>ème</sup> alinéa.

Il convient d'ajouter dans le dispositif, un quatrième alinéa rédigé comme suit :

*« **DEMANDE** à ses commissions compétentes, ainsi qu'au Conseil exécutif et à son Président, d'identifier, dans les meilleurs délais, d'une part les solutions applicables à droit constant et, d'autre part, les nécessaires évolutions constitutionnelles, législatives et réglementaires permettant de réguler ce phénomène. »*

**Mme BASTIANI**, qui partage le contenu de l'amendement proposé par **la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** et tout particulièrement sur le septième alinéa, dit que la location de meublés de tourisme a connu un développement important et qu'elle procure effectivement un revenu complémentaire. Ce phénomène est cependant à l'origine de tensions avec les hôteliers et les gérants de structures similaires. **L'Agence du Tourisme de la Corse** a accompli un travail abouti sur cette

problématique publié dans le cahier n° 10 de l'établissement. Un cycle de rencontres a été initié. Elle aborde également la question de la taxe de séjour qu'il est préférable de recouvrer correctement.

En tout état de cause, **Mme BASTIANI**, au nom du **Conseil exécutif** donne un avis favorable tant pour l'amendement que pour la motion.

### **1- Vote de l'amendement :**

**M. VANNI** met l'amendement aux voix.

**Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Angèle CHIAPPINI, GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.**

Il est approuvé à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 56  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

## **2- Vote de la motion amendé :**

**Le Vice-président de l'Assemblée de Corse** demande aux élus de se prononcer sur la motion ainsi amendée.

**Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Angèle CHIAPPINI, GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.**

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 56  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

### **MOTION 2022/O2/024**

Ce texte est déposé par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu** et est intitulé « Moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif ». Il a bénéficié d'un avis favorable de la **Commission de**

**l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux.**

**M. LUCIANI** présente la motion et **M. COLONNA** intervient en faveur de son contenu abordant le problème du transfert de compétences.

**Le Conseil exécutif** a donné un avis favorable.

Elle est mise aux voix.

**Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.**

Elle est approuvée à l'unanimité.

**Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 54**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 0**

**NP : 0**

Eu égard à l'heure tardive, le **Vice-président de l'Assemblée de Corse** demande aux élus de se prononcer sur le régime dérogatoire du temps de travail des agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

**L'Assemblée de Corse** donne son accord.

### **MOTION 2022/O2/031**

Cette motion se substitue à la motion initiale référencée n° 2022/O2/030 et elle est portée par le groupe **Fà Populu Inseme**. Elle s'intitule « Maintien des services publics dans le rural ».

**M. SORBA** présente le texte.

Un avis favorable est délivré par le **Conseil exécutif**.

**M. VANNI** met la motion aux voix.

**Sont absents** : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Ont voté pour** : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Don-Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph

**SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI,  
Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 54  
CONTRE : 0  
ABS. : 0  
NP : 0**

Il est 19 heures 25 et le **Vice-président de l'Assemblée de Corse** lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 25 novembre 2022  
La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI I 24 È 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

**ORDINE DI U GHJORNU**

ORDRE DU JOUR

**JEUDI (Matin)**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Raportu n° 340 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 d'ottobre u 2022**

**Rapport n° 340 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 octobre 2022.**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**



**Raportu n<sup>u</sup> 235 : Resucontu di e delegazione d'attribuzione cunfidate à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente pè u primu simestru 2022.**

**Rapport n° 235 :** Compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2022.

**Raportu n<sup>u</sup> 325 : Chì porta disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a cummissioni di chjama à ufferti di a Cullittività di Corsica.**

**Rapport n° 325 :** Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission de délégation de service public et à la commission d'appel d'offres de la Collectivité de Corse.

## JEUDI (après-midi)

### LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 303 : Raportu d'orientazione nant'à a pulitica linguistica.**

**Rapport n° 303 :** Rapport d'orientation sur la politique linguistique.

**Raportu n° 275 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per l'annata sculare 2022/2023.**

**Rapport n° 275 :** L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour l'année scolaire 2022/2023.

**Raportu n° 292 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2022/2023 ».**

**Rapport n° 292 :** Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2022/2023 ».

**Raportu n° 329 : Pruposta di Cunvinzioni relativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana.**

**Rapport n° 329 :** Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte.

### CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n° 254 : Corsica - Catalogna : Cuuperazione trasfruntaliere à vucazione culturale è patrimoniale.**

**Rapport n° 254 :** Corse - Catalogne : Coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale.

**Raportu n° 295 : Prugramma patrimoniu 4411 - Citadella di Corti - Ristoru di l'anzianu castellu dettu « Nid d'aigle ».**

**Rapport n° 295 :** Programme patrimoine 4411 - Citadelle de Corti - Restauration de l'ancien château dit « Nid d'aigle ».

**Raportu n° 316 : Rigulamentu di l'aiutu per u patrimoniu.**

**Rapport n° 316 : Règlement des aides au patrimoine.**

## **SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Raportu n° 319 : Messa in opera di l'azzioni ecunomiche cuncertate 2022 di u SRDE2I cu e Camere cunsulare.**

**Rapport n° 319 : Mise en oeuvre des actions économiques concertées 2022 du SRDE2I avec les Chambres consulaires.**

## EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

**Raportu n° 305 : Dumanda di esercità a cumpetenza d'auturità di gestione regionale di u Fondu Europeu pè u sviluppu agriculu è rurale (FEADER), pè u periodu 2023-2027.**

**Rapport n° 305 :** Demande à exercer la compétence d'autorité de gestion régionale pour la période 2023-2027 du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

## VENDREDI

### AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

**Raportu n° 260 : Raportu d'infurmazione nantu à l'avenimentu climaticu di u 18 d'aostu di u 2022.**

**Rapport n° 260 :** Rapport d'information sur l'évènement climatique du 18 août 2022.

### ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

**Raportu n° 326 : Guida è regulamentu di l'aiuti in u settore di l'acqua.**

**Rapport n° 326 :** Guide et règlement des aides dans le domaine de l'eau.

### INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

**Raportu n° 327 : Mudificazioni di a struttura ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2023 è regularizazioni à titulu di i riintrati 2021 è 2022.**

**Rapport n° 327 :** Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2023 et régularisation au titre des rentrées scolaires 2021 et 2022.

**Raportu n° 330 : Uparazioni di rinnovu energeticu di dui stabilimenti publichi  
lucali d'insignamentu : Campus AgriCorsica u Rizzanesi - Sartè / Liceu Giocante  
de Casabianca -Bastia.**

**Rapport n° 330 :** Opérations de rénovation énergétique de deux établissements  
publics locaux d'enseignement Campus Agri u Rizzanesi - Sartè / Lycée Giocante de  
Casabianca – Bastia.

**Raportu n° 334 : Uparazioni di ristrutturazioni è di rinnovu energeticu di l'Istitutu  
Naziunali Supiriori di u Prufissuratu è di l'Educazioni d'Aiacciu.**

**Rapport n° 334 :** Opération de restructuration et de rénovation énergétique de  
l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education d'Aiacciu.

## MUZIONE / MOTIONS

\*\*\*\*\*

**QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**  
**QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022**

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>GROUPE</b>	<b>DEROULEMENT</b>
2022/O2/68	MOYENS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Joseph SAVELLI	Fà Populu Inseme	1
2022/O2/74	GESTION DES DECHETS, SITE DE GHJUNCAGHJU.		Avanzemu	2
2022/O2/73	LES DANGERS DE LA DIVAGATION ANIMALE.	Serena BATTESTINI	Core In Fronte	3
2022/O2/64	BASE D'ACCUEIL DES MOYENS DE LUTTE AERIENS CONTRE LES INCENDIES	Santa DUVAL	Un Soffiu Novu	4
2022/O2/69	POUR UNE NECESSITE DE CADRER LES PROGRAMMES D'ACCESSION A LA PROPRIETE.	Marie-Claude BRANCA	Core In Fronte	5
2022/O2/71	MARCHES SUR DES COMPETENCES INTERNES.	Chantal PEDINIELLI	Un Soffiu Novu	6
2022/O2/72	REAJUSTEMENT DES OSP AERIENNES AU DEPART D'AJACCIO.	Christelle COMBETTE	Un Soffiu Novu	7
2022/O2/70	ENCADREMENT DES DISPOSITIFS DE PRIMO-ACCESSION.	Marie-Anne PIERI	Un Soffiu Novu	8



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/68**

**Question orale déposée par Joseph SAVELLI**  
**Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : MOYENS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 2 mars 2022, une femme a été poignardée par son compagnon à Bastia. Un article de presse disait alors qu'il s'agissait du premier féminicide en Corse de l'année. Triste phrase, car oui, les féminicides se comptent.

Il y a quelques jours à Ajacciu, une jeune femme de 23 ans a été poignardée mortellement au cou par son conjoint du même âge.

Cet homicide conjugal est donc le 11<sup>ème</sup> en 12 ans en Corse. Elles s'appelaient Joanna, Patricia, Rosette, Beata, Savannah, Kadijah, Jennifer, Julie, Alessandra, Kimberly.

Il y a moins d'un an, la Cullettività di Corsica installait à Bastia son Observatoire territorial des violences faites aux femmes. Cette création venait à la suite des travaux de la commission sur les problématiques de violence qui s'était saisie de la question, sous la présidence d'Anne-Laure Santucci, et découlait également d'une motion déposée par Pierre Poli en juillet 2018.

L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes se définit comme une structure de partenariat entre les services des collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire et les acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

Son action devait permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène sur le territoire, de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et ainsi de mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire.

Bien que la lutte contre les violences faites aux femmes dépende du domaine régional, la mise en place de cette structure repose donc sur une volonté politique affirmée de notre Collectivité de lutter contre ces violences, d'autant plus qu'il n'existe que 2 observatoires régionaux en France.

Par ailleurs, notre Collectivité s'est déjà fortement mobilisée ces dernières années, notamment à travers la mise à disposition de logements rénovés et meublés à destination des femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants, mais aussi par la création d'un site internet, destiné à sensibiliser, informer, communiquer sur la question.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, ne doutant absolument pas de la détermination de notre Collectivité à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pourriez-vous faire un point d'étape sur les actions menées, les premiers pas de l'Observatoire, ainsi que sur les actions et initiatives à venir pour faire face à ce fléau qui n'épargne malheureusement pas la Corse ?

Vi ringraziau.



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 DI NUVEMBRE DI**  
**2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/068

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JOSEPH  
SAVELLI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

**Objet : Moyens de lutte contre les violences faites aux femmes**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse,

Je vous remercie pour votre question à laquelle je vais répondre au nom de ma collègue Lauda Guidicelli-Sbraggia.

Je vous remercie également pour ces prénoms prononcés dans l'hémicycle. Aucune de ces femmes ne doivent pas être oubliées. Leurs noms doivent nous rappeler que ce fléau est là, que nous devons tous être engagés. Vi ringrazii di core, o Sgiò Cunsigliere, d'avè sceltu 'ssu sugettu. Parlane quì, ghjè fà sente a voce di tutte quelle ch'ùn la si sentenu micca di parlà.

Comme vous l'avez justement dit, la Collectivité de Corse est déterminée à agir pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Collectivité soutient de manière constante et significative trois structures : le CIDFF2A (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Corse-du-Sud Aiacciu), le CIDFF2B (Bastia) et la CORSAVEM (Association Corse d'Aide aux Victimes d'Infraction et de Médiation pénale).

Par sa contribution financière et son soutien apportés à ces trois acteurs, la Collectivité de Corse soutient entre autres :

- la mise en place d'un Service spécialisé d'Aide aux femmes victimes de Violences Sexistes (SAVS), qui a notamment pour mission d'accueillir, d'informer les victimes sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches,
- la gestion du numéro vert SOS Violences qui s'adresse aux victimes de violences conjugales en leur offrant un espace de parole et d'écoute,
- la présence d'un référent local violence à destination des femmes victimes de violences au sein du couple
- plusieurs actions telles que la prise en charge, la prévention et la protection en matière de violences conjugales
- la prise en charge psychologique d'enfants témoins de violences conjugales ou eux-mêmes victimes de violences intrafamiliales.

La Collectivité met à disposition des CIDFF des locaux permettant l'accueil de jour des femmes et de leurs enfants. Nous soutenons également des associations impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le domaine de la jeunesse, Lauda Guidicelli Sbraggia accorde beaucoup d'attention à ce sujet, qui est souvent au cœur d'ateliers de prévention.

D'ailleurs, comme elle s'y est engagée auprès d'un collectif de jeunes femmes, elle a souhaité dédier un atelier des prochaines assises de la jeunesse au thème des violences sexuelles, celui-ci aura lieu le 15 décembre prochain.

Vous nous interrogez également concernant les premiers pas de l'Observatoire. Le premier travail de recueil d'informations réalisé par l'Observatoire auprès de ses partenaires permet de confirmer la tendance pressentie. Les premiers travaux et données sont toutefois encore parcellaires et ne sauraient représenter la réalité des violences en Corse. En effet, chaque partenaire a sa propre grille de lecture et certaines femmes peuvent se présenter à plusieurs structures quand d'autres ne se signalant pas, ne sont pas comptabilisées. L'Observatoire a pour projet de faire réaliser une enquête approfondie afin de mesurer les violences dans l'ensemble des cadres de vie : famille, études, travail, couple...

Pour renforcer son action, l'Observatoire tisse son réseau peu à peu auprès des acteurs spécialisés en les rencontrant et en participant aux différents échanges. Il développe des outils de prévention et d'information (page internet sur le site d'isula.corsica, messages sur les réseaux sociaux, violentomètres traduits en 4 langues et distribués aux associations et autres partenaires, élaboration d'une plaquette "lutte contre les violences conjugales" à destination des pôles territoriaux et sociaux de la CDC). En partenariat avec l'Observatoire de Seine Saint-Denis, l'Observatoire Corse va adapter des outils de communication sur le thème du questionnement systématique et de l'ordonnance de protection.

Deux groupes de travail ont été réunis notamment avec les associations, afin de dégager avec les acteurs de terrain des lignes directrices pour améliorer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vous rappelle que notre Collectivité, avec son Observatoire, est partie prenante de la mise en place en partenariat avec l'Etat et la Communauté d'agglomération de Bastia d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie, dédié à ces violences. Nous travaillons à la mise en place d'un dispositif similaire pour Ajaccio.

Par ailleurs, un cycle de formation à destination du personnel de la direction de l'action sociale de proximité va débuter le 28 novembre prochain. Son objectif est d'améliorer le repérage des victimes de violences, leur accompagnement et leur prise en charge au sein des pôles sociaux.

Enfin, je vous informe qu'une conférence va être proposée aux élus corses le 2 décembre prochain, sur les violences faites aux femmes, afin de les sensibiliser et de les informer sur leurs moyens d'action.

Tous les présidents de groupe ont d'ailleurs reçu cette information et nous comptons sur leur présence.

Spèrgu chì a mo risposta vi permetterà di vede che no simu impegnati, assai impegnati, cunvinti chì puvemu cambià e cose. Ghjè l'affare di tutti, di a Cullettività, è di a sucetà.

A ringraziavvi.



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/74**

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET : GESTION DES DECHETS, SITE DE GHJUNCAGHJU.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Vendredi dernier, pendant que notre assemblée tenait sa session sur la question des dérives mafieuses, le Tribunal Administratif de Bastia annulait partiellement l'arrêté pris le 29 septembre 2020 par le préfet de Haute-Corse. Cet arrêté fixait les prescriptions techniques, visant essentiellement à annihiler la pollution des eaux, imposées à Oriente Environnement pour l'exploitation du centre de stockage au lieu-dit Finuchjettu.

Pour rappel, ce projet consiste à stocker et enfouir 14 casiers de déchets ménagers et assimilés en mode « bioréacteur », hydrauliquement indépendants et superposés sur deux niveaux, ainsi que quatre casiers de terres amiantifères.

Désormais, sauf appel de l'Etat, tous les feux sont au vert pour la mise en route de ce centre qui devrait stocker ou enfouir annuellement environ 80.000 tonnes, soit pratiquement la moitié de la production insulaire.

Lors de la session de juin dernier, notre groupe avait posé une question sur cette même problématique du traitement des déchets, vous interrogeant sur votre stratégie en la matière - le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse y faisait état des avancées du plan qu'il porte - et vous signifiant également notre ferme opposition à voir le territoire de la plaine rester pour plusieurs décennies encore la poubelle de la Corse.

Car depuis juin, les choses ont évolué : l'arrêté du préfet de Haute-Corse du 30 septembre dernier a donné l'autorisation de prolonger de 15 années, soit jusqu'à 2037, l'exploitation du site de la STOC à Prunelli di Fiumorbu, et donc un stockage supplémentaire estimé à au moins 800.000 tonnes sur la période.

Depuis vendredi dernier, plus rien ne semble faire obstacle à l'exploitation du site de Ghjuncaghju.

La gestion privée a de beaux jours devant elle. Nous souhaitons pourtant, collectivement, une maîtrise publique particulièrement forte dans ce domaine, vœu de plus en plus éloigné de la réalité d'un modèle qui nous est imposé.

Le plan tant attendu sera vraisemblablement voté au mieux à fin 2023. Entre-temps, le 17 décembre 2021, nous avons pourtant voté une motion sur les droits du fleuve Tavignanu, en vain.

Les discours ne rassureront plus personne, à commencer par le collectif Tavignanu Vivu. Le stade de l'inquiétude est largement dépassé. Ce sont deux condamnations qui ont frappé en deux mois l'avenir de tout notre territoire de la plaine.

Comme en juin dernier, nous le répétons : de Ghjuncaghju à Prunelli et de Prunelli à Vighjaneddu, le privé gère et prospère à coups de centaines de milliers de tonnes et d'euros.

Notre groupe, et bien au-delà, réaffirme ici notre opposition totale à des projets qui condamnent la plaine à être a paganaccia.

Notre question, Monsieur le Président, sera celle que se posent beaucoup d'entre nous. Quelle est votre position par rapport à ces projets ? Soutenez-vous les collectifs ou allez-vous laisser l'Etat et les tribunaux, imposer leur choix au peuple corse ?

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 DI NUVEMBRE DI**  
**2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/074

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE  
GROUPE AVANZEMU**

**Objet : Gestion des déchets, site de Ghjuncaghju**

Madame la Présidente,  
Caru Cunsiglieru,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda chì, di sicuru, ramenta u scambiu quì, à l'Assemblea di Corsica, u mese di ghjugnu scorsu. Ainsi, en préambule à vos interrogations sur le projet de Ghjuncaghju, je ne peux – dans un premier temps – que paraphraser, la réponse déjà apportée, mais qui était d'ores et déjà une réponse forte ! Elle établissait clairement notre position relative aux droits du fleuve Tavignani et notre volonté d'y préserver la biodiversité tout comme sur l'intégralité de notre île. Cette position restait en tout point conforme aux dispositions fixées, collectivement, par délibération n°21/241 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 décembre 2021.

La décision récente du Tribunal Administratif de Bastia, remettant partiellement en cause les prescriptions techniques prévues pour la protection des ressources en eau du fleuve Tavignani, n'influence nullement notre opposition ferme et définitive sur ce sujet.

Mà, ghjè vera chì, forse, e parole ùn bastanu micca.

Tout ça pour vous dire qu'il y a eu un fait important entre cette question-là, la mise en route de notre plan, et l'acceptation unanime de ce plan qui est dans les méandres administratifs et qui ne va pas tarder à entrer en enquête publique. Toutefois, il y a quand même une variable d'ajustement qui n'est pas neutre ! Nous avons arraché à l'époque, la possibilité de pouvoir exploiter, ou en tous les cas de mettre à la possibilité d'étude un à quatre terrains supplémentaires en Corse, validé par nos soins à l'Assemblée mais également par les instances qui ont eu le dossier entre leurs mains.

Il y a donc une variable d'ajustement non neutre, puisque je vous rappelle que le plan précédent n'en faisait pas état, et que Ghjuncaghju était incontournable. Aujourd'hui, ces centres de stockage devront couvrir le besoin opérationnel des 175.000 tonnes et la territorialisation souhaitée par l'exécutif nous amène à avoir deux sites supplémentaires à l'étude ; des petits centres comme nous l'avions évoqué un certain temps ensemble, de 30.000 tonnes par rapport à la territorialisation.

Je vous confirme, vous aviez fait allusion à la fin du plan 2023, mais je rappelle d'ores et déjà que des terrains sont à l'étude, au moment où je vous parle, par le SYVADEC. 1 en Balagne et 1 dans le Grand Sud.

Ça, c'est de la réalité, c'est du concret, ce n'est pas « da u dì à u fà », femu !

Donc, dès leur faisabilité confirmée, nous pourrions créer les conditions d'une acceptation concertée entre les territoires. Vous avez raison de le dire, le fait de répartir la tâche entre les différents territoires va permettre son acceptabilité.

Vous revenez sur la gestion publique des déchets, je rappelle ici avec force, notre implication pour que l'on aille vers une gestion publique des déchets ; la gestion publique des déchets, aujourd'hui nous nous posons la question car la force publique a trop souvent été absente et la nature ayant horreur du vide, le privé a pris la place, mais il n'est pas dit que la force publique puisse réinvestir le milieu privé.

Une gestion efficace des déchets nécessite de rendre compatibles plusieurs points : La Programmation Pluriannuelle du SYVADEC avec le Plan Territorial de Gestion des Déchets et la Collectivité de Corse en renforçant des liens institutionnels avec le SYVADEC. Je rappelle que nous étudions au moment où je vous parle, un rapprochement plus pragmatique de la CDC avec le SYVADEC. J'avais évoqué ici en 3 points la possibilité soit par le biais d'un syndicat mixte ouvert, soit par le biais de conventionnement, et je me permets de vous dire que nous avons sollicité nos différents partenaires (l'Etat et le SYVADEC) pour qu'une convention soit signée le plus rapidement possible. C'est-à-dire qu'en début d'année prochaine, la CdC aura un droit de regard sur les investissements qu'elle fournira au SYVADEC.

Notre engagement ne doit pas seulement se limiter au centre de traitement des déchets ultimes, nous avons bien d'autres pans énergétiques, notamment la valorisation, à étudier, et je rappellerai que seule la CdC pourra mettre en œuvre la valorisation avec des acteurs privés qu'elle pourra choisir par le biais d'une SEMOP ; ces compétences-là émanent de la CdC et non pas du SYVADEC.

Une solution globale à terme, permettra de répondre aux obligations réglementaires, aux enjeux écologiques qui se dressent devant nous, la valorisation de la biomasse consistant à produire de l'électricité, nous travaillons dessus, prochainement j'espère que nous pourrions présenter à

l'Assemblée de Corse un projet d'envergure en terme de biomasse et de cogénération, j'aurai certainement à vous le présenter et nous en débattons devant cette Assemblée.

Eccu caru Cunsigliaru. U travagliu avanza, nous sommes désormais acteurs et non plus spectateurs !

Je vous remercie !





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/73**

**Question orale déposée par Serena BATTESTINI**  
**Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : LES DANGERS DE LA DIVAGATION ANIMALE.**

La question récurrente de la divagation animale met manifestement en relief ce qu'est la Corse assujettie à un système de dépendance et d'abandon : un pays sous développé.

Il fut un temps où les familles, les éleveurs géraient avec intelligence et respect pour autrui, pacage et déplacement animal.

La mutation sociétale, la transformation sociale agro-pastorale en une toute autre structuration économique basée sur la spoliation, la dépendance et la spéculation ont engendré une situation d'incurie et de désinvolture.

L'accaparement, le fractionnement et la division foncières ont eu raison d'une évolution de l'organisation animalière d'élevage.

Des milliers d'animaux sont aujourd'hui recensés. Actuellement ce sont 60.000 animaux divagants dénombrés, 30.000 censés appartenir à des propriétaires et 30.000 présentés comme ensauvagés.

Dans ce contexte, les nuisances engendrées sont multiples (matérielles, environnementales, sanitaires, etc...) et dangereuses : elles sont attentatoires à la vie humaine.

À cet égard, on ne compte plus les répétitions d'accidents de la route ou d'agressions sur les chemins voire même sur les propriétés des victimes. Les conséquences sont souvent dramatiques voire fatales pour les personnes impliquées.

Malgré cet état des lieux, qui n'est malheureusement que trop connu, et malgré la réalité d'un dispositif juridique et pénal du système dominant en vigueur, la question continue de se poser avec acuité.

Elle interpelle les services publics qui ont en charge la garantie des intérêts moraux et matériels du citoyen mais qui dans ce cadre-là, ont laissé place au « lascia corre » et où la démission le dispute à la lâcheté...

Faire du maire le seul responsable de la situation relève de l'irresponsabilité.

Aujourd'hui l'organisation territoriale de la Corse, régie selon le principe de libre administration des collectivités, avec tout ce que cela suppose en termes de coordination et de synergie des différentes institutions concernées, implique que ce grave problème soit enfin pris à bras le corps, et dans sa globalité.

La force et la pertinence de notre capacité à se saisir du sujet posé, à nous autogérer, aux antipodes des fausses solutions découlant du système de dépendance imposé, doivent nous amener à prendre collectivement les initiatives qui s'imposent.

Il est grand temps d'appliquer enfin et concrètement de nouvelles et audacieuses mesures afin de réduire drastiquement les nuisances sanitaires, culturelles et environnementales, et dangers accidentogènes et mortifères.

Si la mise en fonction du programme "Bulus", en filière bovine, avec enregistrement, identification et traçabilité, paraît comme une des premières réponses à apporter, d'autres initiatives concomitantes sont tout autant attendues.

Compte tenu de la multiplicité des problèmes posés par la divagation, avec l'engagement des institutions et des organismes que cela suppose, notre question est la suivante :

Quelles actions d'envergure à la hauteur de la tâche dévolue comptez-vous prendre dans un court avenir pour mettre enfin un terme à ce qui caractérise de façon aussi caricaturale que gravissime la divagation des animaux ? Quand comptez-vous faire reconsidérer le poids de la vie humaine au bord des routes, mais aussi dans nos pievi et paesi ? Quel plan réel de sécurité pourra être enfin mis en œuvre ? Quelle place de développement entendez-vous enfin donner à l'organisation des animaux d'élevage en Corse ?

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 DI NUVEMBRE DI**  
**2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/073

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR  
MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Les dangers de la divagation animale**

Merci Madame la Présidente,

Merci Madame la Conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre au niveau des moyens dont je dispose en tant que président de l'ODARC.

L'ODARC, dans le cadre de ses prérogatives, a, depuis 2 ans, agi sans relâche et à plusieurs niveaux pour lutter contre la divagation animale.

- Au niveau du terrain, en missionnant une personne au sein de l'Office pour rencontrer les présidents des Communautés de Communes des 4 zones pilotes déterminées par la Commission Divagation mise en place en Août 2021. La zone du Niolu a principalement été ciblée et prioritairement la commune de Casamacciuli. Des fiches actions ont été élaborées en coopération avec le maire, et ce afin de recenser les problèmes rencontrés (divagation, gestion des retours d'estive, etc.) à l'échelle de micro-territoire de la commune, d'identifier les propriétaires des terrains concernés et de proposer des solutions adaptées. Ce travail, quasi finalisé, sera présenté à la Commission en début d'année et les moyens adéquats mis en œuvre. On peut d'ores et déjà citer l'installation de clôtures béliers périphériques autour de zones stratégiques ou le long de la route, installation de portillons, remise en culture d'anciens jardins, etc.)

- Au niveau des exploitations, en mettant en place des aides visant à leur structuration :
  - Aide à la réforme pour alléger les troupeaux des animaux non productifs et éviter des abandons ;
  - Augmentation des taux d'aide à la réalisation des clôtures à 60% pour un agriculteur aîné et 70% pour un jeune agriculteur ;
  - Mise en œuvre d'un plan d'investissement exceptionnel pour l'acquisitions de machines-outils permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur Fonds de relance européens FEADER EURI ;
  - Financement à 80% des clôtures des parcs de rassemblement en filière porcine dans le cadre du Plan biosécurité.

Comme vous le constatez, ce que j'avais annoncé ici même il y a un an, a été mis en place par l'ODARC assurant son rôle de structuration des exploitations, voire au-delà, en accompagnant les maires dans la construction de projets de sécurisation et de développement d'activités agricoles sur leurs communes.

La mise en place du bolus par l'Etat dans le cadre des aides de la nouvelle PAC devrait également permettre une meilleure gestion sanitaire et une identification sécurisée des troupeaux.

En parallèle, les dispositifs d'accompagnement de la prochaine PAC et notamment l'aide à l'installation sont en cours d'écriture au sein de l'Office. L'objectif est d'y intégrer des prérequis permettant de s'assurer que le jeune agriculteur ait bien intégré cette nécessaire maîtrise de son élevage dans son projet et qu'il la mette en œuvre prioritairement, dès son installation.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'inscrire les nouvelles exploitations d'élevage dans le cercle vertueux qui fait que l'on est éleveur avant d'être transformateur et que la gestion technique et sanitaire de son troupeau dont découle la maîtrise des conditions d'exploitation, est la pierre angulaire à toute production et à toute réussite d'un projet agricole.

Toutefois, toutes les actions énumérées ici visent à résoudre le problème des animaux avec propriétaire et à ne pas reproduire les erreurs du passé. La problématique des animaux sans propriétaire et ensauvagés, désormais en dehors du champ d'intervention agricole, ne pourra être portée par l'ODARC ; nous en avons ni les prérogatives, ni les moyens juridiques, financiers et humains.

Je vous remercie !



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/64**

**Question orale déposée par Santa DUVAL**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : BASE D'ACCUEIL DES MOYENS DE LUTTE AERIENS CONTRE LES INCENDIES.**

Monsieur le Président,

Nous savons que si la Corse disposait sur le territoire insulaire de moyens de lutte aériens, le temps d'intervention serait bien moindre et pourrait être immédiat dès l'identification d'un départ de feu. Ce serait la meilleure garantie contre les propagations d'envergure.

Cela suppose d'engager une discussion avec la sécurité civile pour qu'en période estivale, des appareils soient stationnés dans l'île. Pour ce faire, un site d'accueil doit être aménagé pour permettre le stationnement des hélicoptères bombardiers d'eau et des canadairs.

L'aérodrome de Tavoria remplit les conditions nécessaires et s'est déjà positionné en ce sens. Il dispose d'une piste de 1400 mètres revêtue qui s'étend sur 30 mètres de longueur, d'un bureau de piste, d'un bloc technique et de plusieurs aires de stationnement.

A l'inverse des aéroports commerciaux d'Ajaccio, Bastia, Calvi ou Figari, qui sont pris d'assaut en période estivale par une hausse importante du trafic de passagers, Tavoria peut se permettre d'assumer cette activité.

Aviation de loisir, d'affaire, parachutisme... l'aérodrome a connu une progression constante, à l'exception des années 2010 où un souci technique lié aux cuves de carburant a nui à la fréquentation pour des raisons d'approvisionnement.

Si l'on s'attache à réaliser les quelques aménagements nécessaires, le site pourrait accueillir durant la saison estivale les moyens aériens de la sécurité civile détachés en Corse par précaution, prévention et en vue d'une rapidité d'intervention maximale puisque l'ensemble du territoire insulaire est à portée de vol en moins de 20 minutes.

Cette perspective d'implantation saisonnière, souhaitable et espérée, suppose que nous soyons prêts à l'accueillir.

Nous vous avons fait part de notre volonté de voir activé le comité de travail prévu dans la motion que notre groupe avait portée en octobre 2017 puis réitérée en février 2020. Les choses sont en train de se mettre en place avec des premières réunions. Nous souhaitons que la candidature de l'aérodrome de Tavarica soit étudiée sérieusement dans ce cadre visant à déboucher sur des propositions opérationnelles au plus vite.

Il est impératif que la Collectivité soit associée à la démarche pour que celle-ci aboutisse. Ce qui me conduit à solliciter publiquement votre position et je l'espère votre soutien.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 NOVEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/064

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA  
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA DUVAL AU NOM DU  
GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Base d'accueil des moyens de lutte aériens contre les incendies**

Madame la Conseillère,

Votre question vise à intégrer la structure aérodrome de Tavarua, dans le dispositif global de lutte contre les incendies. La réflexion et les décisions à prendre dans ce domaine sont au cœur de nos préoccupations et de nos priorités.

Je ne reviens pas sur le contexte, je rappelle simplement qu'après un été compliqué, et grâce à la vigilance, l'engagement mais aussi une part de chance, nous avons pu éviter les feux significatifs, mais malgré cela, il y a eu, fin octobre, un feu catastrophique de 450 hectares dans le Cap Corse, feu qui vient souligner après notamment les incendies de cet été, par exemple en France – je pense notamment aux incendies de Gironde- mais également ailleurs- que cette question de la lutte contre les incendies couplée aux problématiques du réchauffement climatique va être un enjeu majeur dans les mois et années à venir.

Tout dépend si nous réfléchissons à moyens constants ou à moyens qui augmentent. En ce qui concerne les moyens constants, je rappelle qu'actuellement nous avons une base d'accueil de la sécurité civile et des moyens de lutte contre les incendies qui rayonnent sur l'ensemble du territoire insulaire et qui est positionné à Aïacciu. Cette base de sécurité civile accueille en saison estivale dans le cadre de la politique « feux de forêt » au moins deux canadiens et un avion de reconnaissance et assure toute la logistique de ce déploiement.

Nos canadais sont insuffisants et sont appelés à aller ailleurs en cas de nécessité, à partir d'Aiacciu, et ce positionnement donne satisfaction ; il y a également 3 structures pélicandromes à Aiacciu, Figari et Bastia, et nous avons également travaillé sur la plateforme aéroportuaire de Calvi ; ces structures sont mise en place et gérées par les SIS 2A et 2B, configurées pour assurer une logistique opérationnelle, notamment pour procéder au remplissage en produits retardants ou additifs et également au rinçage des avions.

La logistique est également assurée par des pompiers des SIS2A et 2B spécialement formés ; nous n'avons noté aucun problème ou conflit d'usage entre l'activité de lutte contre les incendies et le trafic aérien commercial, y compris en période de rush estival .

A ces moyens, s'ajoute un hélicoptère bombardier d'eau qui est loué par l'Etat et qui est actuellement positionné à Corti.

S'il on devait, dans le cadre de ces moyens constants, choisir de déplacer les moyens d'une des bases existantes vers l'aérodrome de Tavoria, cela n'aurait pas de sens y compris au point de vue de l'efficacité opérationnelle puisque cela excentrerait un certain nombre de moyens.

Par contre, il y a toute une réflexion qui est menée à la fois pour consolider et élargir l'existant. Consolider l'existant, ce sont notamment les garanties obtenues par le Député Michel Castellani à travers un amendement qui a été voté, l'élargir c'est toute la problématique du renforcement général de la flotte aérienne au plan français – vous savez, c'est un engagement qu'a pris le Président Macron, et s'assurer qu'une partie de cette flotte sera affectée à la Corse, mais pas seulement, c'est également la réflexion sur une flotte européenne et notamment des moyens mutualisés avec la Sardaigne, c'est l'amendement du Député Jean-Félix Acquaviva, mais aussi des moyens mutualisés avec la Toscane, question évoquée par Michel Castellani – et au-delà de ça, réfléchir à implanter de façon pérenne, une base en Corse, sur le modèle de l'expérience de 2009 qui avait conduit à positionner pendant l'été des moyens mutualisés avec les équipages opérationnels et la maintenance ; moyens basés à Poretta et ayant permis d'intervenir non seulement sur des feux dans l'Extrême Sud (à Conca) mais également sur les feux en Sardaigne voire en Grèce ou au Portugal et de ce côté-là je vous renvoie à la carte que j'avais produite à l'occasion de mon intervention de juillet.

On voit bien que la Corse, de par sa position centrale, au cœur de la Méditerranée occidentale peut permettre d'intervenir de façon opérationnelle efficace non seulement dans le sud de la France mais également en Italie, dans les îles méditerranéennes voire en Espagne ou au Maghreb.

Si l'on arrive à emporter la décision, on intégrera l'aérodrome de Tavoria dans ce dispositif global ; les groupes de travail sont en place, je renvoie à l'analyse sur la construction du dispositif à ce qui sera porté et défendu notamment par les deux SIS et également les moyens de la sécurité civile qui ont la compétence technique ; en tous cas, la volonté politique est de permettre d'avoir des moyens à la hauteur de ces enjeux et que si cela est faisable techniquement que l'aérodrome de Tavoria et l'ensemble de la région sur laquelle il rayonne de façon naturelle soit totalement préservé, sécurisé, et impliqué dans ce dispositif !

Je vous remercie.





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/69**

**Question orale déposée par Marie-Claude BRANCA**  
**Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : POUR UNE NECESSITE DE CADRER LES PROGRAMMES  
D'ACCESSION A LA PROPRIETE.**

Sgiò presidenti,

Le 23 juillet dernier, Core in Fronte dénonçait une tentative de spéculation à Casalabriva mettant ainsi en évidence les faiblesses et dysfonctionnements du programme d'accession à la propriété mis en place par la municipalité.

Le 27 juillet lors du conseil d'administration de l'Office Foncier, dont vous êtes le président, tous les membres se sont accordés à dire qu'il était indispensable de tirer la leçon de l'exemple de Casalabriva et d'aider les maires désireux de créer un programme d'accession à la propriété, en établissant un cahier des charges sans faille afin d'éviter les tentatives de spéculation et les pressions sur les maires. Nous avons aussi évoqué la possibilité pour la CDC de créer ses propres programmes d'accession à la propriété. Une réunion avec les agents administratifs de l'Office et les élus siégeant au CA devait être mise en place les jours suivants pour s'atteler à la création de ce cahier des charges.

Eramu tutti pronti, tutti mutivati, aspittavamu i nosci cunvucazioni.

E da tandu nudda...i ghjorna so duvintati sittimani è i sittimani so duvintati mesa.  
Aspittemu sempri nutizii di a riunioni.

Parchì aspittà tantu? Si capisci bè chi stu documentu saria un attrezzo  
indispinsevuli :

Pà aiutà à ghjenti di i nosci loca-più particularmenti i ghjovani à duvintà proprietari;

Pà luttà contr'à u spussessu è a speculazioni chi ci arruvinani;

Pà fà calà i prezza di i tarrena è di i casi.

Ùn ci puddemu parmetta di metta da cantu un attrezzo di stu genaru . Avemu  
bisognu di tutti l'arnesi pussibili pà middurà a situazioni immobiliare è l'avvena di a  
noscia ghjuventù annant'à noscia tarra.

Diciareti sicuramenti chi ci so monda prublemi urgenti è chi ùn si pò fà tuttu à tempu.  
Noi dimmu , ghjust'à puntu, chi à pettu d'aspittà è di tralascià, tuttu duventa urgenti.  
È si sa indù si finisci quandu si ghjunghji troppu tardi à l'urgenzi di u spidali.

Ò sgiò presidenti, a femu quandu sta riunioni ? Chì bisognu ci n'hè è ùn si pò più  
aspittà !

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 NUVEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/069

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA  
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM  
DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Pour une nécessité de cadrer les programmes d'accession à la propriété**

lè di sicuru, aghju da risponde di manera chjara. « A femu qiandu ? » A femu, vi prupongu, prima di e vacanze di Natale, sapete, u prossimu cunsigliu d'amministrazione.

A vostra quistione hè di primura per tutte è tutti, micca solu pè u vostru gruppu, micca solu per l'esecutivu ; hè stata dinù appughjata da a nostra collega Madama Pieri è ci hè a vulintà, micca solu à l'internu di l'Uffiziu Fundariu ma, mi si pare, à u livellu di a nostra Assemblea, di u nostru cunsigliu esecutivu, di fà di 'ssa lotta contr' à a speculazione è di l'accessu à a tarra è à l'alloghju una priorità assoluta. Hè vera chì ci sò parechje urgenze, ma quessa custi mi pare a prima è forse a più impurtante, à u livellu puliticu glubale.

Dunque di sicuru emu da fà issa riunione. Tengu quantunque à rammintà chì, quand'ella tocca direttamente à e scelte di a Cullettività, emu digià messu in ballu (forse ch'ellu si pò migliorà) un quaternu è regule chì permettenu o chì imponenu à e cumune chì volenu benefizià di un aiutu di a Cullettività d'esse in una dimarchja chì sia assicurata à u livellu ghjuridicu. Vogliu rammintà chì emu oghje in u quattru di u regulamentu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a pussibilità d'aiutà, ch'ella sia ind'a custruzione o inde u rinnovu, sin'à 80 % e cumune chì volenu favorizà l'accessu à a proprietà di i residenti, ind'u rispettu di u quattru custituzionale. Chì dinù per tutte e case chì sò tralasciate aiutemu finanziamente e cumune à recuperalle. È chì dunque emu assicuratu u passu di 'ssa parte quì à u livellu ghjuridicu.

Avà, ci vole à fà listessa inde u quattru di l'azione è di l'intervenzione di l'Uffiziu fundariu, ma ùn hè micca tutt'à fattu listessa, perchè custi ùn tocca micca direttamente à noi. Rammentu chì quand'ellu intervene l'Uffiziu, intervene in aiutu per purtà un prugettu chì ferma quellu di a cumuna. Dunque u nostru scopu inde 'ssu quattru quì hè di prupone à e cumune in cor'di l'azione cun elle, ind'u rispettu di e so scelte, d'esse d'accordu per schisà u generu di prublemu chi s'hè pussutu incuntrà, per esempiu di vene à aiutà di manera impurtante un prugramma è chì dopu ùn sia micca abbastanza inquatratu à u livellu ghjuridicu è chì iss' affare custi, à parte da una dimarchja di virtù, sbocchi nant'à spussessi ch'ùn ci convenenu micca.

Dunque ci vole à fà issa riunione, sò pruntu à falla. Sò ch'è vo avete a vulintà, sò ch'è vo avete l'idee à u livellu ghjuridicu. Rammentu dinù chì emu pigliatu issa decisione quandu s'hè trattatu d'aiutà una cumuna ind'una operazione impurtantissima, a cumuna di Munticellu, ind'un locu, a Balagna, induve a speculazione immobiliare face disgrasti maiò è chì dunque vuliamu chì 'ssa operazione fussi veramente esempiaria. Ci eranu dinù i prublemi d'urbanisimu putenziali nant'à i terreni. Ci hè l'affare di a strada nova chì duvia esse fatta è chì duvimu regulà cun tutte e cumune concernate, hè privista dinù una riunione.

Nant'à l'affare di l'inquatramentu ghjuridicu è di a pruposta di l'Uffiziu à e cumune chì ci anu da sullicità d'esse in un quattru ghjuridicu securizatu, femu sta riunione è femu chì à partesi da oghje tutti l'aiuti chì anu da intervene ind'u quattru di i prugrammi di l'Uffiziu Fundariu sianu cocostruiti cù e cumune è permettinu di sbuccà nant'à operazione chì conveninu à a nostra vulintà d'assicurà u passu nant'à u fattu di rinfurzà l'accessu di i Corsi, di i giovani è ancu di quelli chì sò menu giovani, à a pruprietà è à a tarra.

A ringraziavvi !



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/71**

**Question orale déposée par Chantal PEDINIELLI**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : MARCHES SUR DES COMPETENCES INTERNES.**

Monsieur le Président,

En ma qualité de membre de la Commission d'Appel d'Offres, j'ai accès aux marchés divers et variés qui sont passés et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui a marqué le début de la Collectivité de Corse, en substitution à la région et aux deux départements.

Au fil du temps, je crains de voir se confirmer une tendance qui m'inquiète et me conduit à vous interroger, à savoir le recours croissant à des prestataires extérieurs pour des missions jusque-là exercées en interne, par les agents qui en ont les compétences avec des moyens matériels qui sont à notre disposition. Je pense principalement aux travaux d'entretien des routes.

Cette problématique n'est pas anodine. C'est une question budgétaire bien sûr puisque l'on est en droit de se demander pourquoi payer en externe ce que l'on peut réaliser en interne, mais aussi une question de personnel. Nous savons tous que la fusion a laissé des traces, que le personnel a connu des périodes compliquées et que le décharger de ses prérogatives n'est pas de nature à favoriser la confiance et la responsabilité.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Président, pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter pour nous rassurer.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 NUVEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/071

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA  
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU  
GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Marchés sur des compétences internes**

Madame la Conseillère,

Vaste sujet ! Il y a une part d'inquiétude réelle dans votre question et je la partage, il y a une part de difficulté qu'il faut surmonter, et il y a aussi une part de fantasme dans la mesure où l'on entend beaucoup dire que nous ferions trop le choix de prestataires extérieurs notamment dans le domaine routier.

Je tiens donc à dire aujourd'hui, pour tordre le cou à cette rumeur, c'est que la volonté du Président du Conseil exécutif que je suis, du Conseil exécutif de façon générale, et plus généralement de la Collectivité, est de réaliser en régie tout ce que nous sommes capables de faire, et de recourir le moins possible aux prestataires extérieurs, pas seulement pour des raisons budgétaires, mais pour des raisons philosophiques ; la CdC a des compétences et sa vocation est de les exercer pleinement, et les investissements et l'entretien des réseaux routiers, font partie de ce cœur de compétence.

Concernant les travaux d'entretien (maintien en bon état du marquage au sol horizontal, réparation des glissières de sécurité), il s'agit de travaux assurés à titre principal par les services « travaux et logistique » au sein des directions d'exploitation routière Cismonte et Pumonti. A l'occasion de la fusion, nous avons réfléchi, il y a eu des difficultés, il en subsiste certaines, y compris en termes de sous-effectifs dans des catégories A, B et C, mais beaucoup en A et beaucoup en C. Il y a par exemple, vous le savez, et cela explique le déséquilibre de l'investissement entre le Cismonte et

le Pumonti, il y a aujourd'hui, s'il on regarde les années qui viennent de s'écouler, un déséquilibre très important avec un investissement routier qui est plus conséquent dans le Sud que dans le Nord. Ce n'est pas une volonté politique partisane de ma part de favoriser le Sud par rapport au Nord, c'est une logique d'équité qui m'a conduit à choisir que 80% du PEI qui restait à affecter, le soit à Aiacciu et sur le grand Aiacciu pour combler le retard, puisqu'en 2002 et 2015 il n'y avait pas eu un euro du PEI consacré aux infrastructures sur Aiacciu et sur le grand Aiacciu ; il restait 100 millions d'euros qui était à la disposition du Conseil exécutif ; sur cette somme, nous avons mis 80.000.000 d'euros sur Aiacciu et cela a permis d'avoir les opérations qui sont en train de voir le jour, que ce soit sur la Rode ou encore au rond-point de la Gravona.

Donc, en vertu d'une logique d'équité, je ne suis pas satisfait d'un déséquilibre important en investissement entre le Sud et le Nord, la vocation c'est d'investir de façon équitable. Ce déséquilibre est la conséquence de ce que les services de l'investissement dans le Sud sont mieux armés – d'un point de vue des catégories A- que dans le Nord, cela veut dire aussi qu'il faut réfléchir et que les organisations que l'on avait choisies, au moment de la fusion, de garder un service Pumonti et un service Cismonte par exemple dans le domaine de l'investissement, doivent être remises en cause à mon avis- il faut en discuter - ; car l'investissement doit être planifié, pensé, et exécuté au niveau de la Corse tout entière !

Que l'on soit dans une logique qui reste Pumonti et Cismonte pour l'entretien, c'est encore autre chose car il faut une réactivité. Donc vous voyez, nous avons conscience de ces difficultés.

Sur la capacité à faire en régie, c'est une priorité aussi – professionnalisation des corps de métier de l'encadrement intermédiaire, harmonisation des pratiques avec des formations techniques pour mettre les agents au même niveau, poursuite de la mise en œuvre des centres d'exploitations - ; le parc matériel a été largement renouvelé, voire renforcé. Nous avons aussi des difficultés, notamment en matière de ressources humaines, pour les catégories C ; il y a eu par exemple des départs à la retraite, des longues maladies, que l'on essaye de compenser par le recrutement interne ; vous le savez aussi nous avons sorti des postes à de nombreuses reprises, je suis obligé de revenir devant vous encore une fois pour proposer des postes dans le cadre d'une gestion qui n'est pas encore suffisamment prévisionnelle, mais ça va l'être dans quelques mois, nous essayons de répondre à ces difficultés.

Enfin, il y a aussi un problème d'efficacité, il y a des endroits où nous devons monter en efficacité dans la régie ! Cela passe par la motivation des équipes etc. Nous ne pouvons pas par exemple avoir 5 jours de travail si c'est la régie et 3 jours de travail si c'est une entreprise privée, ce n'est pas systématique, mais cela peut arriver ; là aussi il y a un problème de motivation interne et cela passe par l'implication à tous les niveaux de la chaîne de responsabilité.

Ces problèmes sont donc complexes, je rappelle aussi que l'on a passé des accords-cadres qui doivent nous permettre d'avoir précisément un cadre juridique sécurisé, pour intervenir de façon ponctuelle, lorsque la régie ne permet pas de répondre aux besoins. Nous avons des problèmes internes, mais s'il on n'arrive pas à répondre, ce sont les usagers et les territoires qui en souffrent, notamment dans le domaine de l'entretien ; on a donc passé des accords-cadres et je veille à ce que, chaque fois que cela est possible, ce soit fait en régie et que le recours à l'accord-cadre ne soit que l'ultima ratio qui permet de répondre à un besoin et une attente des usagers.

Donc, voilà le cadre politique et administratif qui est fixé, il y a des améliorations à faire, mais je tenais à vous rassurer à travers votre question, à rassurer aussi l'ensemble des fonctionnaires d'abord, et l'ensemble des Corses ensuite pour dire que oui, nous avons vocation à conserver, en régie, tout ce qui est notre cœur de métier, à le faire et à bien le faire.

Je vous remercie.





**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/72**

**Question orale déposée par Christelle COMBETTE**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : REAJUSTEMENT DES OSP AERIENNES AU DEPART D'AJACCIO.**

Monsieur le Président,

Nous aurons dans plusieurs mois à nous pencher sur le renouvellement des OSP aériennes reliant les 4 aéroports de l'île aux deux du bord à bord et à celui de Paris Orly.

J'anticipe cette échéance en vous sensibilisant à la situation de la destination ajaccienne.

Les statistiques liées à l'activité de l'aéroport Napoléon Bonaparte sont formelles et les perspectives favorables. Après une crise sanitaire inédite qui a impacté fortement le recours au transport aérien, malgré le tassement qui en a découlé en termes de fréquentation touristique et de trafic, la destination ajaccienne a su maintenir la barre. L'aéroport d'Ajaccio représente 38% des parts de marché du ciel corse, accueille annuellement environ 1,5 million de passagers et constitue la 11<sup>ème</sup> plateforme nationale.

La baisse du tarif résident entré en vigueur en 2020 permettant d'accéder à Nice et Marseille dès 100 euros, et à Paris pour 200 euros, a eu un impact favorable sur les rotations des insulaires, sachant que la CAPA est d'un point de vue démographique le bassin de vie le plus peuplé de Corse.

Par ailleurs, d'un point de vue touristique, l'attractivité estivale de la destination n'est plus à démontrer avec près d'un million de nuitées constatées en 2022. Environ 800 000 passagers maritimes et 1,5 million passagers aériens.

Au-delà de cette période, le travail de valorisation et de promotion des Offices de tourisme du bassin Ajaccien et notamment celui du Pays Ajaccien, dont je peux vous parler avec précisions, contribue à l'attractivité de notre territoire tout au long de l'année avec l'organisation d'une offre événementielle attrayante. Il incombe donc à la Collectivité de Corse d'accompagner cette dynamique.

Une des clefs principales de cette attractivité passe par l'amélioration de la desserte publique et donc par l'augmentation des capacités d'offre en sièges, des fréquences de rotations, des amplitudes horaires, etc...

Les élus du territoire, mais aussi la représentation consulaire, et l'ensemble de la population, ont besoin de visibilité.

Ce qui me conduit aujourd'hui à vous interpeler publiquement pour savoir si vous souscrivez à l'idée de renforcer les obligations de service public au départ d'Ajaccio et à destination de Nice, Marseille et Paris.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 NUVEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/072

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR  
MADAME CHRISTELLE COMBETTE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU  
NOVU**

**Objet : Réajustement des OSP aériennes au départ d’Ajacciu**

Merci, Madame la Conseillère,

Tout d’abord, oui le « Pays Ajaccien » enregistre un bon taux de fréquentation sur son infrastructure aéroportuaire. C’est un bon signal post Covid. Les excellents résultats de trafic enregistrés à l’aéroport Napoléon Bonaparte le place même à la « 11<sup>ème</sup> place nationale » des plateformes aéroportuaires avec près de 1,5 million de passagers par an.

Ces résultats, garantissant les retombées économiques importantes aux acteurs dynamiques du tissu socioéconomique de la microrégion ajaccienne, doivent s’inscrire dans une réflexion élargie et coordonnée : la Collectivité et son Office des transports se doivent d’avoir une vision globale de desserte de la Corse pour valoriser toutes les infrastructures aéroportuaires insulaires dans un cadre conventionné, de qualité et de périmètre de desserte, qui sont, pour l’heure, uniques en Europe ! D’ailleurs, nous sommes en train de travailler à l’élaboration du schéma aéroportuaire, coordonné avec les chambres consulaires et autres acteurs des transports, avec un développement stratégique et harmonieux qui équilibrera à plus ou moins court terme, la desserte de toutes les microrégions de notre île.

Concernant particulièrement le service public, l'objet de votre question, le périmètre de desserte aérienne est à l'heure actuelle dimensionné en intégrant les quatre aéroports insulaires (Santa Catalina, Figari, Bastia et Ajaccio) qui desservent quotidiennement de, et vers les 3 aéroports continentaux de Nice, Marseille pour le bord à bord d'une part et puis de Paris (Orly), et tout au long d'une année calendaire à destination de tous les corses.

J'insiste sur le fait que la DSP n'est pas là pour augmenter l'offre commerciale mais bien pour couvrir un besoin de service public que nous voulons couvrir intégralement, tous les jours de l'année et sur les quatre plateformes aéroportuaires.

En ce moment même, nous en sommes au renouvellement du service public aérien qui devrait intervenir le 1er janvier 2024. Et à l'heure où nous parlons, une procédure, phasée et encadrée juridiquement tant au niveau du droit interne que du droit communautaire, a débuté dès le mois de juillet 2022 par des études de diagnostic, de prospective et de benchmark, se traduisant par un « test marché » qui pourra constituer un besoin de service public auprès de tous les usagers et de tous les professionnels du secteur des transports pour caractériser correctement ce besoin de service public.

À ce stade, l'idée n'est pas de chiffrer un surplus ou des sièges supplémentaires pour accompagner un développement touristique, tout dynamique soit-il, mais bien de s'appuyer sur l'établissement d'un besoin de service public pour dimensionner justement une desserte efficace et compétitive pour les Corses de toutes les microrégions. Seules les conclusions et analyses de ces études pourront nous éclairer sur les pistes d'amélioration globales de l'accès à ces tracés aériens.

Attention, tout cela ne doit pas nous exonérer d'efforts pour réduire notre empreinte carbone, car les vols les plus écologiques sont les vols dont les taux de remplissage sont optimisés, maximisés, nous devons donc travailler sur ces données-là.

Pour finir, la Collectivité de Corse, son Office des transports, et l'ensemble des services sont en ordre de marche pour assurer leur mission de pérennisation du service public, avec la complémentarité que nous avons avec l'Agence du tourisme, avec la CCI de la Corse et avec le dialogue permanent que nous avons entre les compagnies Air Corsica et Air France pour proposer une offre de services commercial adossé à un service public particulièrement fort pour la Corse et pour les Corses.

Je vous remercie.



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022**

**N° 2022/O2/70**

**Question orale déposée par Marie-Anne PIERI**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : ENCADREMENT DES DISPOSITIFS DE PRIMO-ACCESSION.**

Monsieur le Président,

Ce mois-ci, il était initialement prévu que la délégation insulaire évoque à Beauvau la question de l'urbanisme, du foncier et du logement. Un atelier important sur lequel notre groupe a travaillé et est depuis longtemps investi.

Sur ce dossier, on s'égaré souvent vers des propositions irréalistes et contre-productives alors qu'on ne prend pas la peine d'exploiter pleinement ce qui existe à droit constant.

Le règlement d'aides en faveur de l'habitat voté en septembre 2019, Una Casa per Tutti, entendait favoriser les lotissements communaux. On se souvient du premier pilier du dispositif visant à renforcer le soutien aux communes désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants. Je vous avais à l'époque fait remarquer qu'il fallait trouver une articulation avec l'Office Foncier.

Le 5 juillet dernier, à l'occasion du conseil d'administration de l'office, j'ai pu exposer le cas d'une commune qui a souhaité assortir son projet de lotissement communal d'un cahier des charges encadrant les conditions de la primo-accession pour éviter les dévoiements et effets d'aubaine. On peut très bien dire qu'on s'occupe du portage à nos conditions, qu'on impose via un cahier des charges. Voilà une mesure concrète que l'OFC peut généraliser pour prévenir d'éventuelles dérives.

L'Office peut imposer un cadre aux collectivités qui souhaitent son portage pour réaliser des logements sociaux ou des programmes d'accession que ce soit par réhabilitation ou par achat de terrain.

Une suggestion que je vous soumets.

Je vous remercie.

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 24 E 25 NOVEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022**

2022 / O2/072

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA  
QUESTION DEPOSEE PAR MADAME ANNE-MARIE PIERI AU NOM DU  
GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet : Encadrement des dispositifs de primo-accession**

Merci pour votre question/proposition,

Sur le principe bien sûr, mais je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que la proposition d'un statut de résident soit irréaliste ou contreproductive. Je pense qu'il faut continuer à la porter, cela passe par une révision constitutionnelle, à supposer que les conditions politiques soient créées pour avancer sur ce statut. Nous savons aussi que, vu l'intensité de la spéculation immobilière et des phénomènes de dépossessions qui sont désormais objectivés, le temps que l'on ait, éventuellement, un statut de résident, il risquerait de ne plus rien garantir ou empêcher.

Dans un souci de pragmatisme, il est évident que, pour ce qui nous concerne, sans renoncer en rien à continuer à porter avec force et opiniâtreté la revendication d'un statut de résident, revendication avec dimension constitutionnelle avec tout ce que cela implique d'aléatoire et d'incertain, il est évident que nous devons nous mobiliser à droit constitutionnel constant, croiser toutes les mesures et tous les dispositifs qui permettront de freiner, et si possible d'empêcher la spéculation immobilière.

Nous n'allons pas énumérer tous les dispositifs aujourd'hui, mais je pense qu'ils sont nombreux, certains sont à améliorer, d'autres à créer, et je pense qu'il faut que l'on essaye de créer le consensus le plus large possible autour de ces mesures-là, car nous avons tous conscience que la

situation actuelle est génératrice d'une violence économique, sociale, culturelle extrême et qu'il faut donc en sortir.

Ceci étant dit, plusieurs leviers d'intervention peuvent être actionnés:

- Le bail réel solidaire, oui vous l'aviez porté, notamment en insistant sur le caractère efficace de cette mesure ; l'OPH s'est positionné pour avoir l'agrément en tant que bailleur solidaire et pouvoir porter des opérations de ce type et nous allons bien sûr essayer de l'obtenir le plus vite possible et de le faire. De la même façon, la CdC a été sollicitée par certaines communes pour entrer dans le Conseil d'administration des structures qui portent le bail réel solidaire, et nous allons le faire.
- Au niveau du cahier des charges pour les dispositifs de la CdC, nous sommes preneurs de vos suggestions pour les améliorer et les sécuriser, et le regard de la professionnelle du droit que vous êtes à cet égard, est précieux ; même chose pour l'Office foncier, il faudrait que l'on tienne une réunion avant Noël, pour discuter ensemble, y compris avec les maires, c'est bien qu'ils soient là, et nous le ferons aussi souvent que possible.
- A droit constitutionnel constant, il ne vous a pas échappé que les parlementaires de la Corse, notamment les députés nationalistes, mais pas seulement, ont porté des revendications d'amélioration de la fiscalité pour qu'elle devienne plus dissuasive notamment par rapport aux opérations de spéculation.

Je pense que nous avons besoin de la convergence de toutes nos forces politiques et je regrette publiquement, sans vouloir faire de polémique, que le Sénateur Panunzi, c'est son choix et je le respecte, ait choisi d'affaiblir une démarche qui allait passer, alors qu'elle avait été votée à l'Assemblée Nationale, qu'elle pouvait passer au Sénat, d'autant que le groupe « les Républicains » y était globalement favorable. Par une manœuvre en séance, le Sénateur Panunzi a déconstruit le vote unanime de son groupe. L'amendement porté par le Député Acquaviva pour renforcer la fiscalisation des opérations spéculatives et pour renforcer la fiscalité globale de lutte contre la spéculation qui avait été voté à l'Assemblée Nationale, n'est pas passé au Sénat à deux voix près, alors que nous avons fait preuve de pragmatisme dans la mesure où il nous a été fait remarquer par l'Assemblée Nationale, par le Gouvernement, qui sur le principe avait appuyé la mesure, la cantonner à la Corse risquait de la rendre inconstitutionnelle. Le Sénateur Parigi a élargi de son côté le dispositif en proposant qu'il soit applicable à l'ensemble des zones tendues de France ; il avait le soutien de l'ensemble des sénateurs concernés par le champ d'application élargi ; mais malheureusement nous avons perdu pour deux voix.

En conséquence de cela, comme nous allons être dans le cadre de l'application de l'article 49.3, il risque d'avoir un problème d'intégration du dispositif dans la loi, donc je le regrette. Le Sénateur Panunzi a certainement ses raisons, mais je pense que nous avons manqué là une occasion significative.

Je termine, je crois qu'il faut renforcer la fiscalité, pour qu'elle soit dissuasive, je reprends l'exemple que j'avais pris et développé devant le congrès des maires de Corse du Sud. Tous les mois me parviennent des déclarations d'intention d'aliéner sur des espaces naturels sensibles où je n'exerce pas le droit de préemption parce que nous n'avons pas les moyens financiers de le faire. Il y a des opérations y compris sur des biens immobiliers, par exemple des biens immobiliers inachevés qui sont vendus à des prix considérables de plusieurs millions d'euros.

La fiscalité actuelle fait que, sur une opération de 5.000.000 d'euros, la commune a perçu 70.000 euros et la CdC 280.000 euros ! Moi je pense que l'on ne peut pas rester comme ça : si l'on renforce la



fiscalité, elle doit être dissuasive, et si quelqu'un veut vendre, il faut qu'il y ait un prélèvement au bénéfice des collectivités y compris de la commune. Et on revient sur le problème ; un moment donné nous allons être obligés de caper les dispositifs, nous sommes sollicités, on ne peut plus suivre budgétairement. Lorsqu'on a des demandes des écoles, à concurrence de 10 ou 15 M d'euros ; si vous avez une fiscalité de ce type-là, la commune va avoir les moyens de porter une large part d'autofinancement, ce qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui.

Je termine, je suis d'accord, nous mettons en place le groupe de travail, pour renforcer les dispositifs actuels de la CDC, que ce soit dans le cadre de la discussion avec Paris, si elle reprend dans de bonnes conditions, ou que ce soit dans le cadre politique normal, nous avons besoin d'affiner nos positions, de les muscler au plan technique et si possible de les porter ensemble.

Le Conseil exécutif se tient à la disposition de l'Assemblée et notamment de sa commission législative et réglementaire pour examiner toutes les façons d'améliorer et de renforcer nos propositions en la matière.

Je vous remercie.



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022  
SEDUTA DI I 24 ET 25 DI NUVEMBRE DI U 2022**

# **RACOLTA DI E MUZIONE**

## *RECUEIL DES MOTIONS*

## MOTIONS RETENUES POUR UN EXAMEN PRIORITAIRE

- **N° 2022/O2/025** déposée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan.
- **N° 2022/O2/027** déposée par M. Jean-Paul PANZANI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la procédure d'expropriation entamée par le Conservatoire du Littoral sur le site de Roccapina.
- **N° 2022/O2/028** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : Maintien du peloton du PGHM à Corte.
- **N° 2022/O2/030** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels de la Poste du secteur Valincu-Sartinesi-Alta-Rocca.

## MOTIONS EXAMINEES EN COMMISSION

- **N° 2022/E4/019** déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite : Enquête indépendante visant à évaluer les coûts de la présence des bases militaires en Corse. (**avis favorable de la CFF**).

- **N° 2022/O2/023** déposée par le groupe Core in Fronte : Meublés de tourisme. (**avis favorable -après amendement- de la CCLRESC**).
- **N° 2022/O2/024** déposée par le groupe « Avanzemu » : Moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif. (**avis favorable de la CECCSES**).

**MOTION RENVOYEE EN COMMISSION  
SUR DECISION DE LA CP**

- **N° 2022/E4/016** déposée par le groupe « Avanzemu » : Lutte contre les incendies. (**Un cycle de travail dédié étant en cours au niveau de la CDENATE**).